

SOMMAIRE

Introduction

Méthodologie

1. Structure et histoire familiale

- 1.1 Composition des familles monoparentales
- 1.2. Les origines de la monoparentalité
- 1.3. Durée et fréquence de la monoparentalité

2. Vie quotidienne

- 2.1. Organisation du quotidien
- 2.2. Les difficultés du quotidien
- 2.3. Le réseau d'aide aux familles monoparentales

3. Séparation / Divorce

- 3.1. Les relations entre les enfants et le parent qui ne vit pas au quotidien avec eux
- 3.2. Les difficultés rencontrées par les parents pour prendre des décisions communes pour l'éducation de leurs enfants
- 3.3. Relations parents/services/institutions

4. Scolarité, loisirs et vacances des enfants

- 4.1. Scolarité des enfants
- 4.2. Loisirs des enfants
- 4.3. Les vacances

5. Le Logement des familles monoparentales

- 5.1. Le lieu d'habitation des familles monoparentales

- 5.2. Des familles qui logent principalement dans un logement indépendant**
- 5.3. Le statut d'occupation des logements des familles monoparentales**
- 5.4. Le secteur de location des logements occupés par les familles monoparentales**
- 5.5. Choix du lieu d'habitation**
- 5.6. Les difficultés rencontrées par les monoparents pour trouver un logement**
- 5.7. Choix du cadre de vie**
- 5.8. Confort du logement des familles monoparentales**
- 5.9. Coût du logement**
- 5.10. Les aides au logement**
- 5.11. Les difficultés financières rencontrées par les monoparents pour payer le loyer**
- 5.12. Les dispositifs d'aide**

6. Emploi et revenus

- 6.1. Emploi et familles monoparentales**
- 6.2. Possibilités de déplacement des familles**
- 6.3. Les revenus des familles monoparentales**

Introduction

Aujourd'hui, un enfant sur sept de moins de 25 ans vit avec un seul de ses parents.

La monoparentalité touche un nombre croissant de familles. Au recensement de la population de 1968, **9 %** des familles françaises étaient monoparentales. En 1999, cette part a presque doublé, elle concerne **17%** des familles. Le Département de la Haute-Saône connaît également ces changements, mais les familles monoparentales ne représentent que **11%** des familles de ce territoire.

Auparavant la monoparentalité apparaissait surtout après la disparition du conjoint ou était le fait de mères célibataires issues de milieux défavorisés. Aujourd'hui elle concerne surtout les femmes divorcées ou séparées issues de tous les milieux sociaux.

De part la diversité des situations, la monoparentalité est difficile à appréhender d'autant qu'elle ne constitue qu'un épisode de la vie. Elle reste mal connue.

Toutefois, parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, ces familles sont confrontées à des obstacles supplémentaires : le manque de temps, des difficultés à l'accès à la propriété, à l'emploi... qui les rendent plus fragiles.

Afin d'approfondir sa connaissance des familles monoparentales du département de la Haute-Saône, l'Observatoire Départemental de la Famille a souhaité interroger ces familles sur les points suivants :

- leur histoire et leur structure familiale
- leur vie quotidienne
- les relations parents/enfants après une séparation ou un divorce
- la scolarité, les loisirs et les vacances des enfants
- leur logement
- leur emploi et leurs revenus

1. Histoire et structure familiale

De part la diversité des situations, les familles monoparentales ne forment pas un groupe homogène. Leur histoire est le premier élément permettant de les appréhender.

A la suite de quel évènement ces familles se sont-elles constituées ? Comment sont-elles constituées ? Quelles sont leurs caractéristiques ?

2. Vie quotidienne

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, les familles monoparentales sont confrontées à des obstacles supplémentaires notamment le manque de temps, la prise de responsabilité...

De ce fait, rencontrent-elles des difficultés d'organisation ? Quelles sont-elles ? Evoluent-elles avec le temps ?

Leur réorganisation familiale, les a-t-elle conduit à consacrer davantage de temps à certaines activités quotidiennes ? Quelles sont-elles ? Pour y faire face, font-elles appel à de l'aide extérieure ? Quel est leur réseau d'aide ? Comment l'utilisent-elles ?

3. Les relations parents/enfants après une séparation ou un divorce

Suite à une séparation, un divorce, les familles doivent se réorganiser et redéfinir la place et le rôle de chacun.

Dans quelles conditions les enfants rencontrent-ils leur autre parent ? A quelle fréquence ?

Dans quel climat, les deux parents assurent-ils leur rôle de co-éducateur ? Quels rapports entretiennent-ils ? Existe-t-il des sujets plus difficiles à gérer ? Ont-ils fait appel à des services de médiation ou autres pour régler ces difficultés ?

Les familles ont-elles adopté un mode de garde alternée ? Si tel est le cas, en sont-elles satisfaites ?

4. La scolarité, les loisirs et les vacances des enfants

La réussite scolaire dépend avant tout de la catégorie socio-professionnelle des parents, de leur niveau culturel et du niveau d'études de la mère. Toutefois, à niveau égal, les enfants des familles monoparentales poursuivent moins longtemps leurs études que les enfants issus de familles dont les parents sont encore en couple.

L'argent est-il la seule raison qui empêcherait les parents de ne pas soutenir leurs enfants dans la poursuite de leurs études après le bac ?

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, les familles monoparentales manquent de temps, de moyens financiers...

Cela a-t-il des conséquences sur les loisirs et les vacances des enfants ? Quels sont les loisirs et les vacances des enfants de familles monoparentales ?

5. Logement

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, les familles monoparentales disposent généralement de « faibles » revenus, manquent de temps et peuvent subir des discriminations. Le logement traduit bien ces constats.

Quelles sont leurs conditions de logement ? Subissent-elles des discriminations ? Outre l'aspect financier, pourquoi ont-elles choisi le logement dans lequel elles vivent ? Rencontrent-elles des difficultés pour rester dans leur logement ?

6. Emploi et revenus

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, et qu'elles ont principalement des femmes à leur tête, les familles monoparentales sont plus fragiles en terme économique. Elles sont confrontées aux difficultés du marché de l'emploi des femmes en général (salaires faibles, emplois précaires...) et doivent faire face à des responsabilités familiales plus importantes puisqu'elles sont seules à assumer au quotidien la garde de leurs enfants.

Les monoparents exercent-ils une activité professionnelle ? Quel temps y consacrent-ils ?

La garde des enfants est-elle un frein pour exercer une activité professionnelle ?

Les ressources du ménage permettent-elles de répondre aux dépenses courantes de la famille ?

Leur salaire est-il synonyme d'auto-suffisance ?

Méthodologie

Préconisée par les services de l'INSEE, l'étude porte sur un échantillon de 1 000 familles monoparentales du département de la Haute-Saône. Afin d'obtenir cet échantillon, le questionnaire a été envoyé à 5 000 familles monoparentales en septembre 2004. Les adresses de ces ménages sont issues des fichiers des allocataires de la CAF et de la MSA. Notre échantillon possède donc une particularité. Toutes les personnes interrogées perçoivent au moins une aide publique que ce soit au titre du logement ou de la famille alors que toutes les familles monoparentales du département ne sont pas bénéficiaires de ces prestations.

Le profil des répondants ne correspond pas exactement à celui de cette population recensée en 1999. Une pondération a donc été effectuée. Elle consiste à reprendre le

profil de la population du département à partir des données du recensement de 1999 et à redessiner un échantillon en fonction des caractéristiques de cette dernière.

Au départ il était question d'effectuer un redressement sur plusieurs variables, notamment le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle du parent référent de la famille monoparentale. Après quelques tests confirmant des recherches bibliographiques, nous avons choisi de ne conserver que le sexe comme variable de redressement. En effet, sur plusieurs points, la monoparentalité est vécue différemment selon que l'on soit un homme ou une femme.

Le redressement effectué sur l'échantillon diminue le poids des femmes au profit de celui des hommes, celles-ci étant surreprésentées dans l'échantillon recueilli.

Nombre de questionnaires envoyés : 5000

Nombre de questionnaires reçus : 1081

Nombre de questionnaires constituant l'échantillon d'étude : 1000

Répartition des familles monoparentales selon le sexe du parent référent

Sexe du monoparent	Répartition des familles en %	
	Au recensement de 1999	Dans l'échantillon
Homme	18	11
Femme	82	89
Total	100	100

Note de lecture : 18% des monoparents au recensement de 1999 étaient des hommes

Dans l'ensemble du document le calcul des pourcentages prend en compte les non-répondants

1. Structure et histoire familiale

1.1. Composition des familles monoparentales

La monoparentalité concerne en 1999, **7078** familles hautes-saônoises soit **10,8%** des familles.

Cette situation familiale est principalement vécue par des femmes. **82%** des familles monoparentales ont pour parent référent, une femme, et **18%**, un homme.

La monoparentalité touche **8253** enfants âgés de moins de 25 ans soit **12,9%** des enfants du département.

Les familles monoparentales comptent en moyenne **1,9** enfants en leur sein et **1,7** enfants à charge.

Répartition des familles monoparentales selon le nombre d'enfants (en%)

	Nombre d'enfants par famille						Total
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants ou plus	Non répondants	
Répartition des familles selon le nombre total d'enfants	37	37	18	5	1	2	100
Répartition des familles selon le nombre d'enfants à charge	45	35	13	3	1	3	100

Note de lecture : 37% des familles monoparentales comptent un seul enfant
45% des familles monoparentales ont un seul enfant à charge

1.2. Les origines de la monoparentalité

La monoparentalité fait principalement suite à une vie conjugale, **89%** des personnes à la tête de familles monoparentales vivaient en

couple avant de se retrouver seules au quotidien avec leurs enfants.

Répartition des monoparents selon leur situation conjugale antérieure (en%)

Situation conjugale antérieure	Part des monoparents
En couple	89
Sans conjoint	11
Non répondants	0
Total	100

Note de lecture : 89% des monoparents vivaient en couple avant de vivre seuls avec leurs enfants

La présence d'un conjoint dans les familles, aujourd'hui monoparentales, dépend de trois variables :

- selon toute logique, du sexe du monoparent.
- ensuite, de l'âge du parent au moment où la monoparentalité est survenue. En effet, 4 monoparents sur 10 âgés de moins de 25

ans au moment des faits, vivaient seuls, contre 1 monoparent sur 10 âgé de 30 ans ou plus.

- enfin, du nombre d'enfants que compte la famille. Les enfants qui n'ont jamais vécu avec leur autre parent n'ont, bien souvent, pas de frères et sœurs.

Répartition des monoparents selon leur âge et leur situation conjugale au moment où la monoparentalité est survenue (en %)

Classe d'âge des monoparents	Monoparents vivant en couple	Monoparents ne vivant pas en couple	Ensemble des monoparents
Moins de 25 ans	58	41	8
De 25 à 29 ans	86	14	15
De 30 à 39 ans	92	8	47
De 40 à 49 ans	98	2	22
De 50 à 64 ans	97	3	3
65 ans et plus	59	21	1
Ensemble des monoparents	89	11	100

Note de lecture : 58% des monoparents âgés de moins de 25 ans vivaient en couple avant d'assumer cette monoparentalité

8% de l'ensemble des monoparents étaient âgés de moins de 25 ans

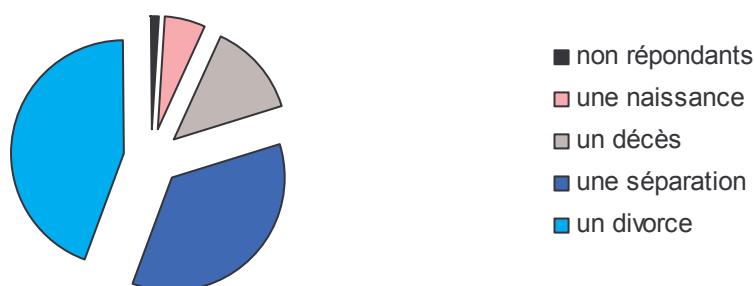
Attention les non réponses sont incluses dans les calculs

Aujourd'hui, le décès n'est plus l'origine principale de la monoparentalité. Il ne concerne que **13 %** des familles. **79%** des parents qui, aujourd'hui, vivent seuls au

quotidien avec leurs enfants ont connu une séparation ou un divorce.

Le célibat avec enfant est le fait de **6%** des familles monoparentales.

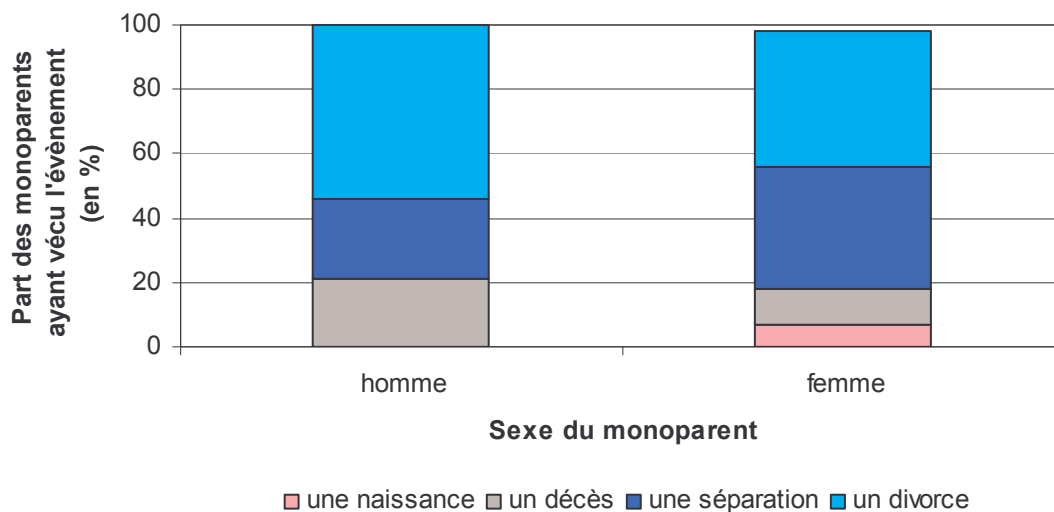
Répartition des familles monoparentales selon la nature de l'évènement qui a provoqué cette situation



Les hommes et les femmes ne deviennent pas monoparents dans les mêmes circonstances. Les hommes sont plus souvent responsables d'une famille de ce type après le décès de leur conjoint ou leur divorce. Les femmes ne sont pas moins

touchées par le veuvage mais elles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir connu une séparation ou un divorce. Il semble toutefois, que le divorce permette plus aux hommes de vivre au quotidien avec leurs enfants que la séparation.

Nature de l'évènement ayant provoqué la monoparentalité selon le sexe du monoparent



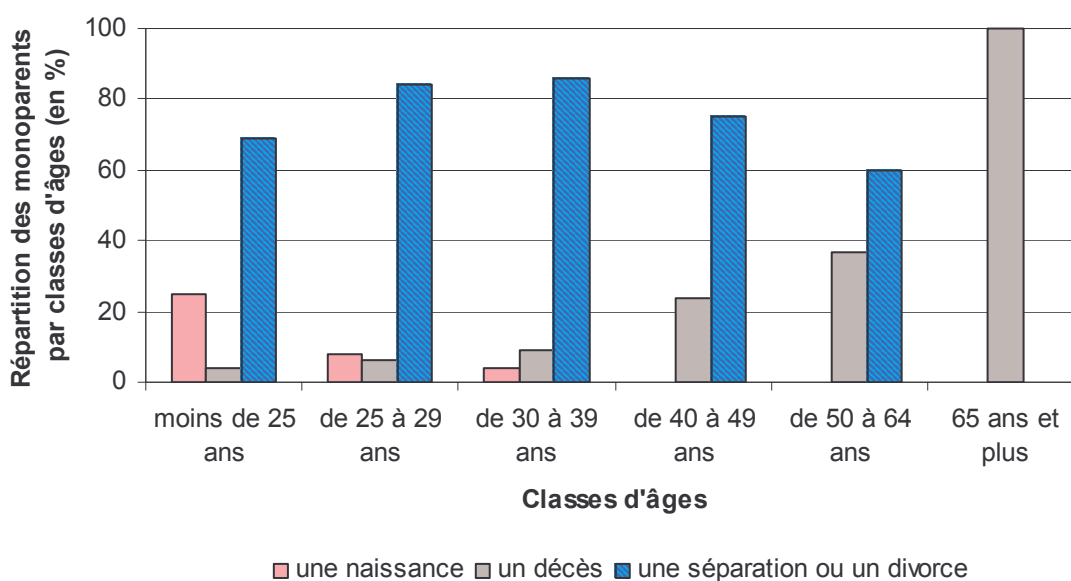
L'évènement à l'origine de la monoparentalité diffère selon l'âge du parent au moment où celle-ci est survenue. Le célibat avec enfant concerne davantage les personnes âgées de moins de 25 ans que les autres. La recomposition familiale, et la vie de couple expliquent la faible proportion des

«mères célibataires» dans les autres classes d'âges.

Le divorce ou la séparation est dans **85%** des cas, la cause de la monoparentalité entre 25 et 39 ans.

Le décès du conjoint, donne plus souvent lieu à cette situation familiale lorsque le monoparent est âgé de 40 ans et plus.

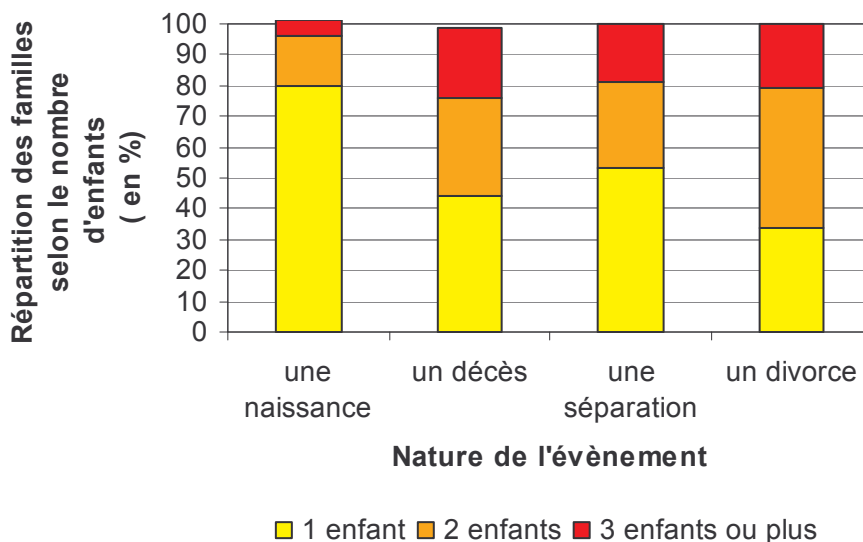
Les évènements à l'origine de la monoparentalité selon l'âge du parent au moment des faits



Le nombre d'enfants que compte ces familles dépend de la situation familiale qui a précédé la monoparentalité. En effet, les familles qui se sont formées à la suite d'une naissance sans conjoint ou d'une séparation, comptent

majoritairement un seul enfant alors que les familles issues d'un divorce ou d'un décès dénombrent, dans plus de la moitié des cas, deux enfants et plus.

Nombre d'enfants dans les familles selon la nature de l'évènement à l'origine de la monoparentalité

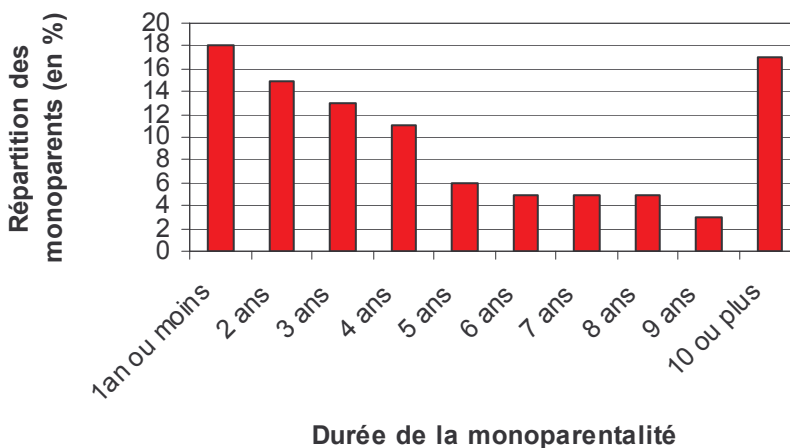


1.3. Durée et fréquence de la monoparentalité

La monoparentalité ne constitue qu'une tranche de vie. De durée variable, elle est vécue en moyenne depuis 5,2 ans. En 2004,

18% des monoparents ne vivent plus en couple depuis moins d'un an et 57% depuis moins de 5 ans.

Répartition des monoparents selon la durée de leur monoparentalité



La monoparentalité est vécue dans **85%** des cas, pour la première fois.
Les monoparentalités successives sont plutôt le fait des femmes. **93%** des hommes la

vivent pour la première fois contre **83%** des femmes.

Répartition des monoparents selon leur sexe et le nombre de fois qu'ils ont vécu cette situation familiale (en%)

Nombre de fois que la monoparentalité a été vécue à ce jour	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
1 fois	93	83	85
2 fois ou plus	7	16	14
Non répondants	0	1	1
Total	100	100	100

Note de lecture : 93% des monoparents de sexe masculin vivent leur monoparentalité pour la première fois
Par ailleurs, 85% de l'ensemble des monoparents vivent leur monoparentalité pour la première fois

Les monoparents qui ont déjà vécu cette situation familiale sont aujourd'hui, principalement séparés de leur conjoint.

Répartition des monoparents selon l'évènement à l'origine de leur situation familiale actuelle et le nombre de fois qu'ils l'ont vécue (en%)

Nombre de fois que la monoparentalité a été vécue à ce jour	Evènement à l'origine de la monoparentalité actuelle				Ensemble des monoparents
	Une naissance	Une séparation	Un divorce	Un décès	
1 fois	86	75	90	96	85
2 fois ou plus	9	24	9	4	14
Non répondants	5	1	1	0	1
Total	100	100	100	100	100

Note de lecture : 75% des monoparents qui vivent cette situation familiale suite à une séparation, la vivent ainsi pour la première fois.

Par ailleurs, 85% de l'ensemble des monoparents vivent leur monoparentalité pour la première fois

2. Vie quotidienne

2.1. Organisation du quotidien

Pour la plupart des monoparents, vivre seul au quotidien avec ses enfants implique de prendre en charge ce que l'autre parent assumait.

Depuis qu'ils assurent seuls le quotidien, ces parents accordent plus de temps à certaines tâches, notamment aux démarches administratives (**44%**), aux petits travaux de la maison (**39%**) et aux tâches ménagères (**39%**).

Toutefois cette nouvelle répartition des temps varie selon la composition de la famille. Les hommes accordent davantage de temps aux tâches ménagères (**85%** des hommes contre **29 %** des femmes) et les femmes aux petits travaux de la maison (**44%** des femmes

contre **16 %** des hommes). Ils reprennent tout simplement en charge ce que l'autre parent assumait dans une distribution traditionnelle des tâches au sein du couple.

La garde des enfants et le travail scolaire demandent un investissement plus important aux monoparents dont les enfants sont âgés de 12 ans et moins et les démarches administratives sont plus lourdes pour les personnes nouvellement monoparent. En effet, **52%** des personnes qui vivent cette situation depuis moins d'un an, allouent plus de temps qu'avant à celles-ci. Ils ne sont que **42%** lorsque cette monoparentalité est vécue depuis deux ans ou plus.

Part des monoparents qui ont consacré plus de temps aux tâches de la vie quotidienne depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants (en %)

Tâches de la vie quotidienne	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
Tâches ménagères	85	29	39
Démarches administratives	46	43	44
Aide aux devoirs des enfants	43	28	31
Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités	30	34	33
Garde des enfants	31	31	31
Petits travaux de la maison (bricolage...)	16	44	39
Temps personnel	10	15	14
Autre	5	4	4
Non-Répondants	0	5	4

Note de lecture : 85% des hommes ont attribué plus de temps aux tâches ménagères depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants.

Par ailleurs, 39% de l'ensemble des monoparents ont attribué plus de temps aux tâches ménagères depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants.

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

2.2. Les difficultés du quotidien

Cette réorganisation familiale génère certaines difficultés. Aujourd'hui, pour **43%** des monoparents, le plus difficile est de trouver de l'aide morale, matérielle ou financière ; **35%** estiment qu'il est difficile de porter seul la responsabilité quotidienne des

soucis et des décisions et pour **33%** des monoparents, assurer les tâches de la vie courante et la responsabilité éducative des enfants est difficile. Avec le temps, ces difficultés ne changent guère.

Les trois principales difficultés rencontrées par les monoparents (en %)

Type de difficultés	Au moment où les parents se sont retrouvés seuls	Aujourd'hui
Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière	46	43
Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions	41	35
Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne	29	33
Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants	28	27
Trouver du temps pour soi	26	33
Exercer ou rechercher une activité professionnelle	25	22
Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives	20	17
S'occuper seul(e) au quotidien des enfants	19	17
Non-Répondants	11	7

Note de lecture : 46 % des monoparents ont eu pour principale difficulté de trouver de l'aide matérielle et morale au moment où ils se sont retrouvés seuls au quotidien avec leurs enfants.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois.

Les préoccupations des monoparents varient selon leur sexe quel que soit l'âge de la monoparentalité. Les hommes ont plus de difficultés à gérer le quotidien que ce soit au

niveau des enfants ou des tâches ménagères. Les femmes quant à elles, ont plus de mal à exercer ou rechercher une activité professionnelle et à trouver de l'aide.

Les trois principales difficultés rencontrées par les monoparents selon leur sexe (en %)

Type de difficultés	Au moment où les parents se sont retrouvés seuls		Aujourd'hui	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Exercer ou rechercher une activité professionnelle	9	28	8	25
Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne	56	48	56	28
Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière	37	42	34	45
Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions	34	42	36	34
S'occuper seul(e) au quotidien des enfants	31	16	30	14
Trouver du temps pour vous	27	16	33	33
Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants	25	29	24	28
Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives	21	20	24	16
Non-Répondants	9	12	7	8

Note de lecture : 37 % des monoparents de sexe masculin ont eu pour principale difficulté de trouver de l'aide matérielle et morale au moment où ils se sont retrouvés seuls au quotidien avec leurs enfants.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois.

Le type de difficulté varie également selon la nature de l'évènement qui a provoqué la monoparentalité. Suite à un décès, les monoparents ont plus de mal à assumer le

quotidien. N'ayant pas eu le temps de se préparer à cette « nouvelle vie », la prise de responsabilité, qu'elle soit éducative ou non est plus difficile pour eux. Il en va de même

pour les tâches quotidiennes. Cependant cette différence s'estompe avec le temps. Les personnes ayant connu une séparation ont pour principale difficulté de trouver de l'aide matérielle, morale et financière.

Enfin, l'exercice d'une activité professionnelle est relativement plus difficile pour les mères célibataires. Elles sont bien souvent seules à assumer la responsabilité de leurs enfants au moment de la naissance et ces derniers sont aujourd'hui, encore, en bas âge.

Les trois principales difficultés rencontrées par les monoparents au moment où ils ont pris seuls en charge le quotidien de leurs enfants selon l'origine de l'évènement (en %)

Types de difficultés	Evènement à l'origine de la monoparentalité				Ensemble des monoparents
	Une naissance	Une séparation	Un divorce	Un décès	
Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne	34	26	35	45	33
Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière	27	49	38	35	41
Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions	28	32	34	48	35
Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants	20	29	26	31	27
Trouver du temps pour vous	36	25	33	10	27
S'occuper seul(e) au quotidien des enfants	12	15	18	24	17
Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives	16	17	19	13	17
Exercer ou rechercher une activité professionnelle	38	28	17	13	22
Non-Répondants	6	8	7	6	7

Note de lecture : 34% des parents qui ont assumé leur monoparentalité suite à la naissance de leur enfant estiment qu'assurer seul au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne est l'une des 3 principales difficultés qu'occasionne la monoparentalité.

Par ailleurs, 33% des monoparents estiment qu'assurer seul au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne est l'une des 3 principales difficultés qu'occasionne la monoparentalité.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois.

L'âge des enfants et l'âge du parent ne sont pas corrélés au type de difficultés rencontrées. On note toutefois, que ce sont les monoparents âgés de moins de 30 ans qui ont le plus de difficultés à rechercher ou à exercer un emploi. **42%** d'entre eux ont ce

type de difficultés contre **20%** des monoparents âgés de plus de 30 ans. Le marché de l'emploi peu favorable aux jeunes et la garde des enfants encore petits, justifient cette particularité.

2.3. Le réseau d'aide aux familles monoparentales

2.3.1. Fréquence d'utilisation du réseau d'aide

Seuls à assumer l'organisation de leur foyer, la plupart des monoparents manquent de temps pour effectuer toutes les tâches du quotidien. Pour répondre à leurs besoins, **41%** d'entre eux sollicitent leur entourage plus souvent qu'avant.

24% des monoparents n'ont cependant rien changé à leurs habitudes et **19%** font moins appel qu'avant à leurs relations pour les

aider. Le changement de situation familiale s'accompagne souvent d'une modification des relations avec l'entourage pouvant provoquer un appauvrissement du réseau d'aide. Dans ces circonstances les monoparents ne peuvent plus faire appel aux mêmes personnes qu'avant, les conduisant ainsi, à demander moins d'aide.

Fréquence à laquelle les monoparents demandent de l'aide à leur entourage (en %)

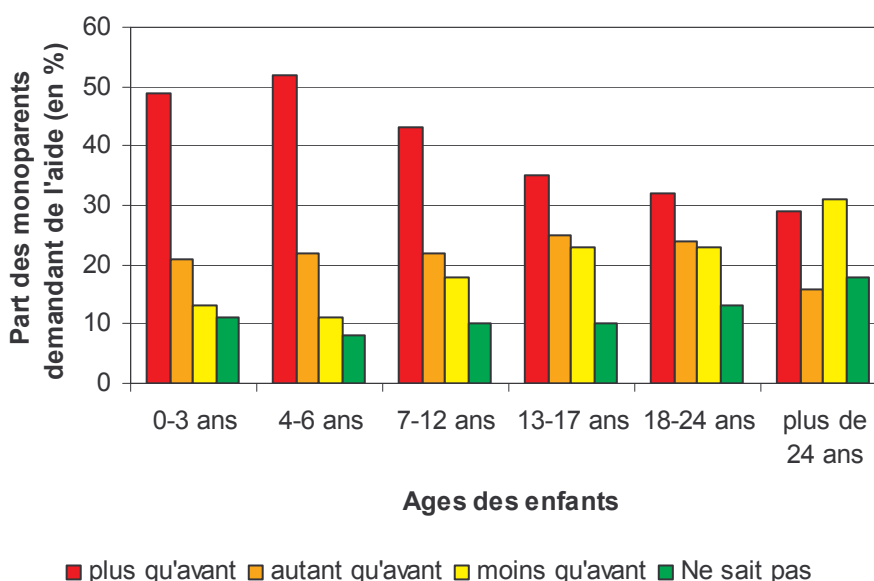
Fréquence de l'aide demandée	Part des monoparents
Plus qu'avant	41
Autant qu'avant	23
Moins qu'avant	19
Ne sait pas	10
Non-Répondants	7
Total	100

Note de lecture : 41% des monoparents demandent plus d'aide à leur entourage depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants

Selon, l'âge des enfants, les monoparents font différemment appel à leur réseau d'aide en terme de fréquence. Plus les enfants sont

jeunes, plus l'entourage est sollicité. Leur garde en est la principale cause.

Fréquence à laquelle les monoparents demandent de l'aide selon l'âge de leurs enfants



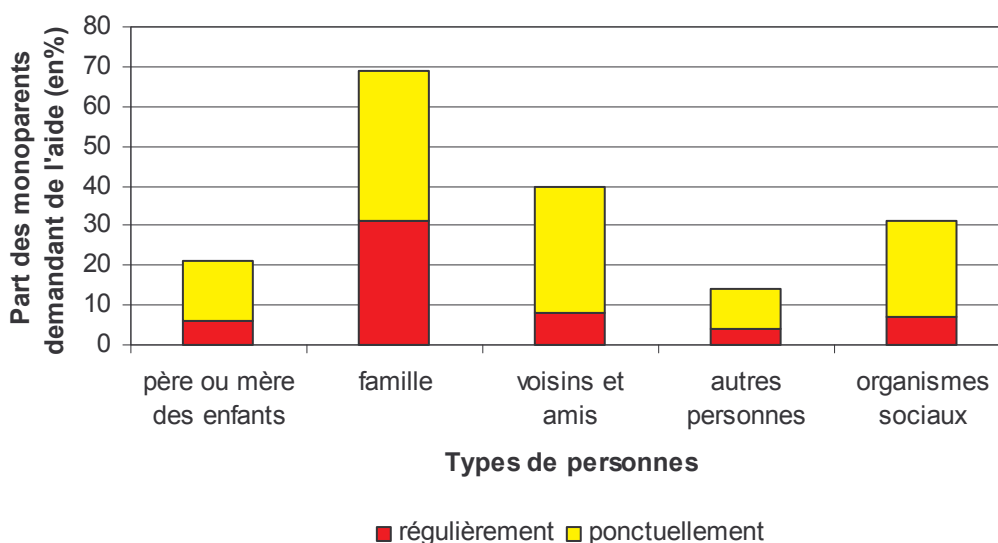
La principale source d'aide des monoparents est la famille. Quelle que soit la tâche à effectuer, **69%** des monoparents font appel à elle. D'ailleurs, **31%** sollicitent ses services régulièrement.

40% des monoparents utilisent leur cercle d'amis. Les voisins et les amis rendent service de temps à autre.

Les monoparents interpellent ponctuellement les services sociaux.

Ceux-ci se tournent peu vers l'autre parent des enfants. Seuls **21%** d'entre eux s'adressent à lui. L'aide requise s'apparente principalement à du dépannage.

Fréquence à laquelle les monoparents font appel à leur réseau d'aide



2.3.2. Tâches qui nécessitent de l'aide

Les monoparents ont besoin d'un réel soutien pour la garde de leurs enfants. **60%** d'entre eux sollicitent leur entourage pour l'assurer. Les monoparents étant principalement des

femmes, **49%** d'entre eux font appel à de l'aide extérieure pour les petits travaux de la maison.

Tâches pour lesquelles les monoparents demandent de l'aide (en %)

Tâches	Part des monoparents qui demandent de l'aide (en %)
Garde des enfants	60
Petits travaux de la maison	49
Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités	30
Démarches administratives	26
Aide aux devoirs des enfants	21
Tâches ménagères	14

Ne prend pas en compte les non réponses

Note de lecture : 60% des mono parents demandent de l'aide pour la garde de leurs enfants.

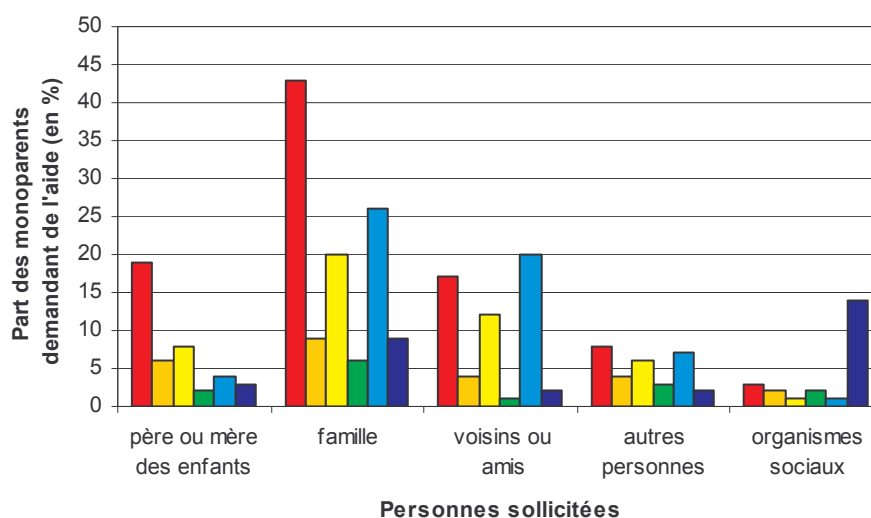
Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Même si la famille constitue la principale source d'aide des monoparents, selon la tâche à réaliser, ceux-ci n'ont pas le même interlocuteur. Malgré la faible demande d'aide auprès de l'autre parent des enfants, c'est à lui que les monoparents s'adressent le plus souvent pour garder leurs enfants, après la famille. Ce dernier intervient peu dans le reste du quotidien.

Les voisins et amis participent aux petits travaux de la maison et à la conduite des enfants à leurs différentes activités.

Les services sociaux accompagnent essentiellement les familles dans leurs démarches administratives. Mais, seuls **14%** des monoparents sollicitent leur aide.

Tâches pour lesquelles l'environnement est sollicité



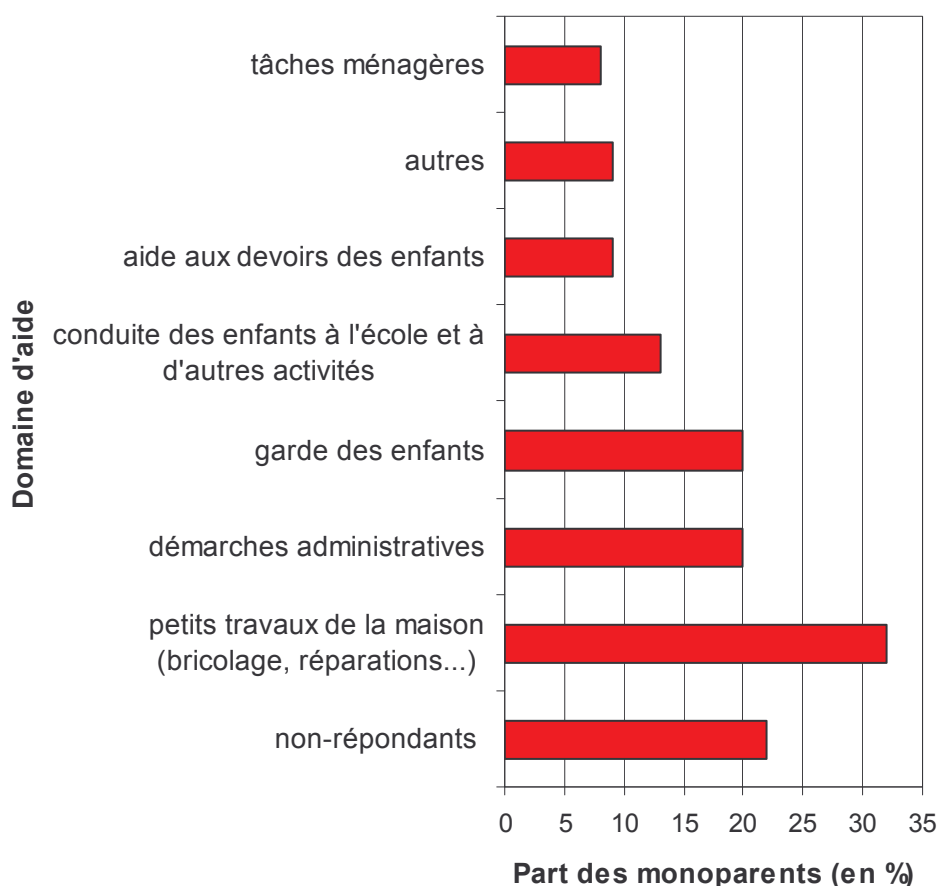
- garde des enfants
- aide aux devoirs des enfants
- conduite des enfants à l'école et à d'autres activités
- tâches ménagères
- petits travaux de la maison
- démarches administratives

2.3.3. Domaines pour lesquels il est difficile de trouver de l'aide

Malgré une demande d'aide importante pour réaliser les petits travaux de la maison, c'est dans ce domaine que les familles ont le plus de difficultés à obtenir un coup de main. Trouver un soutien pour réaliser les démarches administratives et pour garder les

enfants est tout aussi problématique. Pour **20%** des monoparents c'est dans ces deux domaines qu'il est le plus difficile de se faire aider.

Les deux principaux domaines pour lesquels il est plus difficile de trouver de l'aide



Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que deux.

Selon, le type d'aide recherché, les monoparents ne rencontrent pas les mêmes difficultés suivant leur sexe. La répartition habituelle des tâches au sein du couple génère une distinction entre les hommes et les femmes.

En effet, les hommes ont plus de mal à trouver de l'aide pour effectuer leurs tâches ménagères (**23%**) que les femmes (**5%**). A contrario, les femmes ont plus de difficultés à trouver de l'aide pour les petits travaux de la maison (**36%**), que les hommes (**11%**).

Bien entendu, la difficulté de trouver certains types d'aide dépend de l'âge des enfants. Leur garde pose davantage problème aux

monoparents dont les enfants sont âgés de moins de 12 ans ; l'aide aux devoirs inquiète surtout les parents d'enfants scolarisés (7-17 ans) et les démarches administratives posent problème plus fréquemment aux parents qui ont des enfants âgés de 13 à 24 ans.

Quelque soit le lieu d'habitation des familles les difficultés restent les mêmes. On note toutefois une nuance pour la conduite des enfants à leurs activités (école ou autres). Les ruraux ont deux fois plus de mal à trouver de l'aide (**17%**) que les citadins et les parents habitant en périphérie d'une ville (**9%**).

Les deux principaux domaines pour lesquels il est difficile de trouver de l'aide selon le sexe du monoparent (en%)

Type d'aide	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
Garde des enfants	23	20	22
Aide aux devoirs des enfants	8	10	9
Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités	14	13	14
Tâches ménagères	23	5	16
Petits travaux de la maison (bricolage, réparations...)	11	36	20
Démarches administratives	26	19	24
Autres	6	9	7
Non répondants	25	22	24

Note de lecture : 23% des hommes considèrent que la garde des enfants est l'un des deux domaines pour lesquels il est le plus difficile de trouver de l'aide.

Par ailleurs, 22% de l'ensemble des monoparents considèrent que la garde des enfants est l'un des deux domaines pour lesquels il est le plus difficile de trouver de l'aide.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que deux.

3. Séparation / Divorce

3.1. Les relations entre les enfants et le parent qui ne vit pas au quotidien avec eux

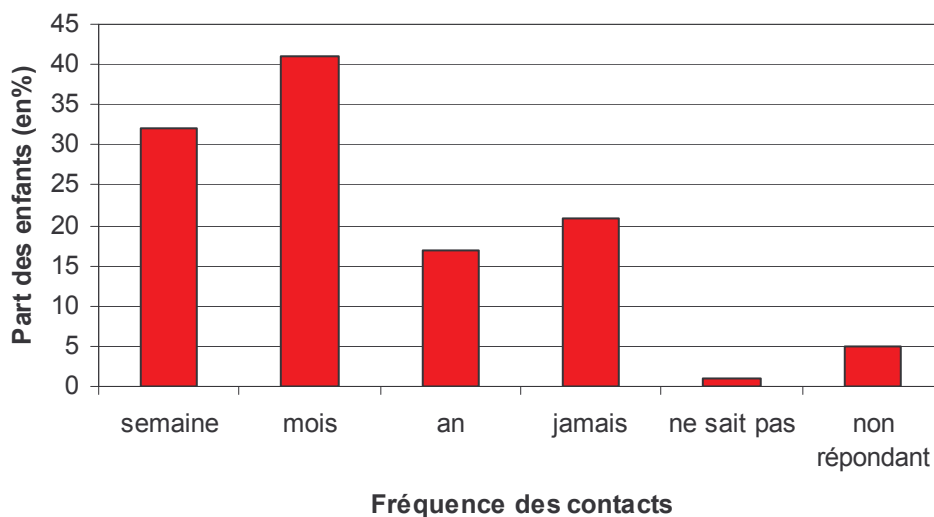
3.1.1. Fréquence de ces relations

Dans **32%** des familles, les enfants ont des contacts avec leur autre parent une à plusieurs fois par semaine et **41%** une à plusieurs fois par mois. Mais, dans **38%** des familles, les enfants en ont peu, voire pas du tout.

Le mode de séparation (séparation ou divorce) et le sexe du monoparent n'ont pas d'influence sur la fréquence de ces contacts.

79% des enfants d'une même fratrie ont des relations semblables avec leur autre parent.

Fréquence à laquelle les enfants ont des contacts avec leur autre parent



(% par rapport aux réponses par enfant)

Mais la régularité des contacts varie selon l'âge de l'enfant. Les enfants en bas âge ont des contacts fréquents avec leur autre parent. Avec l'adolescence, ceux-ci semblent

diminuer, et ce phénomène s'accroît avec la majorité. Il paraît difficile de maintenir un lien lorsque l'on ne vit pas ensemble au quotidien.

Fréquence à laquelle les enfants ont des contacts avec leur autre parent selon la durée de la monoparentalité (Part des enfants en %)

Fréquence des contacts	Nombre d'années que le parent vit seul au quotidien avec ses enfants		
	0 à 5 ans	6 à 10 ans	11 ans et plus
Une à plusieurs fois par semaine	37	17	8
Une à plusieurs fois par mois	39	42	24
Une à plusieurs fois par an	9	17	28
Jamais	14	24	36
Ne sait pas	1	0	2
Non répondants	0	0	2
Total	100	100	100

Note de lecture : dans 37% des familles qui vivent une situation de monoparentalité depuis 5 ans ou moins, les enfants ont des contacts avec leur autre parent une à plusieurs fois par semaine.

Fréquence à laquelle les enfants ont des contacts avec leur autre parent selon leur âge actuel (Part des enfants en %)

Fréquence des contacts	Age actuel des enfants					
	0 à 3 ans	4 à 6 ans	7 à 12 ans	13 à 17 ans	18 à 24 ans	Plus de 24 ans
Une à plusieurs fois par semaine	24	28	33	25	30	2
Une à plusieurs fois par mois	49	48	46	40	23	9
Une à plusieurs fois par an	2	10	6	15	19	42
Jamais	26	13	15	20	28	47
Ne sait pas	0	0	0	0	0	0
Non répondants	0	0	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100

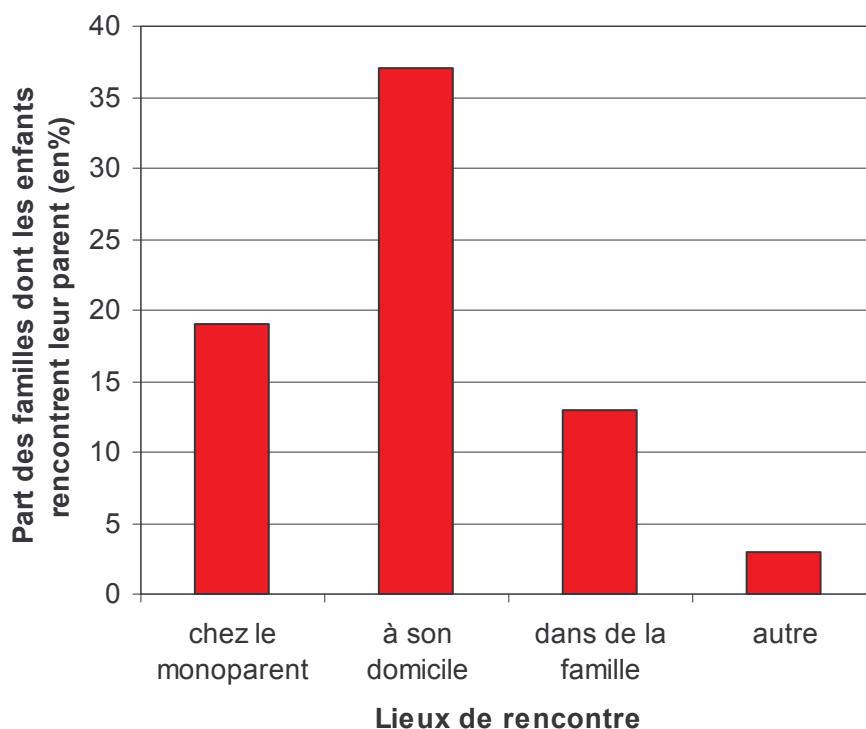
Note de lecture : 24% des enfants âgés de 0 à 3 ans ont des contacts avec leur autre parent, une à plusieurs fois par semaine.

3.1. 2. Lieux de rencontre privilégiés par le parent ne vivant pas au quotidien avec ses enfants

Le lieu privilégié par l'autre parent pour rencontrer ses enfants est sa résidence.

Dans **37%** des familles, les enfants rencontrent leur autre parent au domicile de celui-ci.

Lieu où les enfants rencontrent leur autre parent



3.2. Les difficultés rencontrées par les parents pour prendre des décisions communes pour l'éducation de leurs enfants

3.2.1. Domaines de discorde

Après une séparation ou un divorce, peu nombreux sont les parents à ne pas avoir de difficultés pour prendre des décisions communes avec leur ancien conjoint pour leurs enfants. Le principal sujet de discorde est l'argent, quelle que soit la durée de la monoparentalité.

La perception d'un salaire et le niveau de revenu limitent ou accentuent ces désaccords. En effet, les monoparents qui perçoivent un salaire ont moins de difficultés à s'entendre à ce sujet avec l'autre parent

des enfants (**56%**), que ceux qui n'en perçoivent pas (**72%**). De plus, parmi les monoparents dont les revenus sont inférieurs à 1 068 euros par mois, **70%** ont du mal à s'accorder au niveau financier avec leur ancien conjoint, contre la moitié des personnes qui perçoivent entre 1068 et 2287 euros par mois. Ils ne sont plus que **19%** à ne pas s'entendre, lorsque le budget mensuel du monoparent est compris entre 2287 et 3049 euros.

Domaines de désaccords entre les deux parents concernant les enfants (part des monoparents en %)

Domaine de désaccord	Au moment de la séparation	Aujourd'hui
Responsabilité parentale	31	22
Lieu de résidence des enfants et partage des temps de vie	21	12
Scolarité des enfants	15	14
Loisirs et activités des enfants	17	17
Santé des enfants	15	9
Finances	70	61
Autres	2	1
Non répondants	11	20

Note de lecture : 21 % des mono parents ont eu des difficultés à prendre une décision commune avec leur ancien conjoint pour le lieu de résidence des enfants et le partage de leurs temps de vie.

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

3.2.2. Fréquence des difficultés avec l'autre parent des enfants

Avec le temps, les rapports entre les deux parents évoluent peu. Au moment de la séparation **24%** des monoparents n'ont jamais de difficultés à prendre de décisions communes avec l'autre parent concernant les enfants. Aujourd'hui, **13%** des monoparents déclarent ne jamais en rencontrer.

La légère augmentation de la fréquence des désaccords peut avoir plusieurs origines : la recomposition familiale, la fin de la confusion entre problèmes conjugaux et problèmes des enfants...

Fréquence à laquelle les monoparents ont des difficultés à prendre des décisions communes avec le père ou la mère de leurs enfants (en %)

Fréquence des difficultés	Au moment de la séparation	Aujourd'hui
Souvent	36	26
Quelquefois	31	54
Jamais	24	13
Ne sait pas	3	1
Non répondants	6	6
Total	100	100

Note de lecture : au moment de la séparation 36 % des parents ont souvent des difficultés à prendre des décisions communes avec leur ancien conjoint concernant l'éducation des enfants.

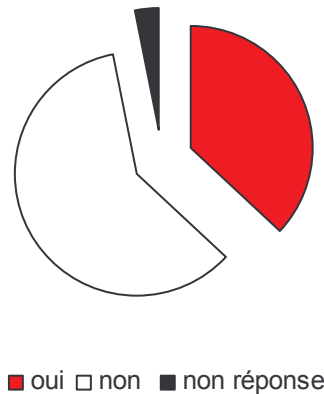
3.3. Relations parents/services/institutions

3.3.1. L'utilisation du service de médiation familiale

Afin de régler certains désaccords, **37%** des familles savent qu'elles peuvent recourir aux

services de médiation familiale ; **11%** des familles monoparentales y ont fait appel.

Part des monoparents divorcés ou séparés qui connaissent la médiation familiale



3.3.2 L'utilisation des services suite à une séparation ou à un divorce

Séparés ou divorcés, les hommes font plus souvent face que les femmes à une situation procédurale, qu'elle soit à leur initiative ou non. Ce sont eux aussi, qui proportionnellement font le plus appel aux

services sociaux. A l'inverse, les femmes s'adressent plus volontiers que les hommes aux services d'aide psychologique, que ce soit pour elles ou leurs enfants.

Services utilisés par les monoparents selon leur sexe (en %)

Type de services utilisés	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
Centre médico-psychologique	17	26	24
Psychologue libéral	8	13	12
Services sociaux	39	32	33

Note de lecture : 24% de l'ensemble des monoparents ont déjà fait appel à un centre médico-psychologique

Part des monoparents face à une situation procédurale (en %)

Type de services utilisés	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
Juge des affaires familiales	38	28	29
Service de protection de l'enfance	12	6	7
Juge des enfants	21	11	13

Note de lecture : 29% de l'ensemble des monoparents ont déjà dû rendre compte de leur situation au juge des affaires familiales

3.3.3 Système de résidence alternée

14% des parents séparés ou divorcés ont adopté un système de résidence alternée. Ce résultat obtenu dans l'enquête peut être erroné. De nombreuses personnes ont

déclarées avoir adopté ce système alors qu'il n'était pas encore mis en place lors de leur séparation.

4. Scolarité, loisirs et vacances des enfants

4.1. Scolarité des enfants

Dans le département, **58%** des monoparents estiment qu'il est plus difficile de soutenir ses enfants dans leur scolarité lorsque l'on vit seul. **34%** n'y voit cependant pas de changement.

Parmi les personnes qui trouvent cela plus difficile, **40%** d'entre elles ont consacré plus de temps aux devoirs de leurs enfants depuis qu'elles assument seules le quotidien.

Ce sont les monoparents dont les enfants sont âgés de 13 à 17 ans qui sont les plus sensibles à ces difficultés.

La poursuite des études après le bac des enfants de ces familles est principalement conditionnée par leurs possibilités financières. **79 %** des monoparents ne pourraient apporter leur soutien à leurs enfants faute de disponibilités pécuniaires.

D'autres raisons empêcheraient également ces parents de soutenir leurs enfants, notamment les difficultés scolaires de ces derniers (**25%**) et le niveau jugé, élevé, des études supérieures (**13%**)

4.2. Loisirs des enfants

4.2.1. Temps partagé monoparents/ enfants.

30% des monoparents partagent plus de temps de loisir avec leurs enfants depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec eux. **40%** n'ont rien changé à leurs habitudes et **24%** lui consacrent moins de temps qu'avant. Aucun paramètre ne permet d'expliquer cette augmentation de temps partagé avec les

enfants. Toutefois, lorsque la monoparentalité est effective depuis un an ou moins, ils partagent plus de temps avec leurs enfants (**37%**) que l'ensemble des monoparents (**30%**).

4.2.2. Les enfants et leurs activités associatives

Dans **49%** des familles monoparentales, les enfants n'exercent pas d'activités musicales, sportives... au sein d'un club ou d'une association.

L'aspect financier est l'une des principales causes de cette non-pratique.

Le coût des activités que proposent les clubs ou les associations ne permet pas à **45%** des

familles monoparentales, dont les enfants n'exercent pas d'activité, de les inscrire.

En effet, plus le niveau de revenu des familles est faible, moins nombreuses sont celles dont les enfants adhèrent à un club ou à une association.

Raisons pour lesquelles les monoparents n'inscrivent pas leurs enfants dans des clubs ou des associations (en%)

Raison	Opinion des monoparents
Manque d'envie des enfants	35
Manque d'intérêt de la part des parents	1
Activités trop onéreuses	45
Association ou club trop éloignés de leur domicile	20
Méconnaissance des clubs et des associations	4
Autre	21

Note de lecture : Dans 45% des familles où les enfants ne pratiquent pas d'activité au sein d'un club ou d'une association, le coût de ces activités est trop élevé pour envisager cette pratique
 Dans la catégorie « Autre », le jeune âge des enfants est souvent cité.
 Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Part des familles qui inscrivent leurs enfants dans une association ou un club selon leur niveau de revenu (en %)

Niveau de revenu	Part des familles dont les enfants pratiquent une activité
Moins de 763 €	35
De 763 € à 1068 €	41
De 1069 € à 1525 €	58
De 1526 € à 2028 €	68
De 2029 € à 3049 €	48
Plus de 3049 €	87

Note de lecture : Dans 35% des familles monoparentales qui perçoivent moins de 763 € par mois, les enfants pratiquent une activité sportive.

4.2.3. Utilisation des centres de loisirs par les familles monoparentales

Les centres de loisirs sont peu utilisés par les familles monoparentales. **9%** d'entre elles inscrivent leurs enfants le mercredi et **21%** durant les vacances scolaires.

Quelle que soit la période, le manque d'envie des enfants pour participer à ces loisirs est souvent évoqué par les parents pour justifier la non utilisation de ces services.

Raisons pour lesquelles les parents n'inscrivent pas leurs enfants dans des centres de loisirs. (en%)

Raisons	Raisons pour la non inscription le mercredi	Raisons pour la non inscription pendant les vacances scolaires
Manque d'envie des enfants	36	38
Enfants qui s'estiment trop âgés	25	24
Manque d'intérêt de la part des parents	4	4
Activités trop onéreuses	22	26
Association ou club trop éloignés de leur domicile	9	9
Méconnaissance des clubs et des associations	3	3
Autres	13	13

Note de lecture : 36% des monoparents n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs le mercredi du fait du manque d'envie des enfants

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Plus que le manque d'envie des enfants, c'est l'âge de ces derniers qui conditionne le plus la fréquentation des centres de loisirs, que ce soit le mercredi ou durant les vacances scolaires. Pour ceux âgés de 6 ans et moins, les parents estiment que leurs

enfants sont trop petits pour fréquenter ces structures, puis à partir de 7 ans, nombreux sont les enfants qui n'ont pas envie de s'y rendre. Enfin à partir de 13 ans nombreux sont ceux qui s'estiment trop âgés pour participer à ces activités.

Raisons pour lesquelles les monoparents n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs le mercredi selon l'âge des enfants (en%)

Raisons	Ages des enfants			
	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans
Manque d'envie des enfants	2	22	41	38
Enfants s'estimant trop âgés	0	0	14	42
Parents estimant leurs enfants trop jeunes	58	14	0	0
Parents jugeant les activités peu intéressantes	8	10	2	2
Activités trop onéreuses	15	19	21	23
Centre trop éloigné du domicile	3	5	5	10
Méconnaissance des centres	5	12	4	4
Autres	5	17	17	4

Note de lecture : 58 % des monoparents qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans et qui n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs le mercredi estiment qu'ils sont trop petits pour ces activités
Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Raisons pour lesquelles les monoparents n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs pendant les vacances selon l'âge des enfants (en%)

Raisons	Ages des enfants			
	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans
Manque d'envie des enfants	2	19	42	38
Enfants s'estimant trop âgés	0	0	13	39
Parents estimant leurs enfants trop jeunes	56	14	1	0
Parents jugeant les activités peu intéressantes	6	10	4	4
Activités trop onéreuses	15	17	27	28
Centre trop éloigné du domicile	3	7	4	9
Méconnaissance des centres	6	12	5	3
Autres	5	17	20	3

Note de lecture : 56 % des monoparents qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans et qui n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs pendant les vacances estiment qu'ils sont trop petits pour ces activités
Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Lorsque les enfants pratiquent une activité au sein d'un club ou d'une association, ils sont plus nombreux à fréquenter les centres de loisirs. En effet, **68%** des familles qui inscrivent leurs enfants dans un centre de loisirs le mercredi, les ont également inscrits dans un club ou une association et **71%** des

familles qui les inscrivent pendant les vacances, les ont aussi inscrits dans un club ou une association. Enfin, l'utilisation de ces services ne semble pas être corrélée au niveau de revenu des parents.

4.3. Les vacances

Dans **61%** des familles, les enfants ne partent pas en vacances avec le parent avec lequel ils ne vivent pas au quotidien et dans

42%, le monoparent qui les a en charge, ne part pas avec eux.

Nombre de semaines pendant lesquelles les familles envoient leurs enfants en vacances selon le type de vacances (en %)

Type de vacances	0 semaine	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines	5 semaines ou plus	Non répondant	Total
Avec le parent avec lequel ils vivent	42	17	16	8	3	3	11	100
Avec leur autre parent	61	8	8	3	4	2	14	100
Dans de la famille ou chez des amis	55	11	10	5	4	2	14	100
En structure collective	79	3	3	1	1	0	13	100

Note de lecture : Dans 42 % des familles monoparentales les enfants ne partent pas en vacances avec le parent avec lequel ils vivent au quotidien.

Quel que soit le type de vacances choisi (en famille, chez leur autre parent...), les familles monoparentales envoient leurs enfants 3 semaines par an en vacances, en moyenne.

Les raisons qui ne permettent pas aux parents qui vivent au quotidien avec leur enfant de partir en vacances avec eux sont essentiellement d'ordre financières (**61%**).

Raisons pour lesquelles les monoparents ne partent pas en vacances avec leurs enfants

Raisons	Part des monoparents qui ne partent pas en vacances (en%)
Manque d'envie	3
Manque de moyens financiers	61
Manque de temps	8
Projet « vacances » trop compliqué à mettre en oeuvre	7
Autre	3

Note de lecture : 3% des monoparents qui ne partent pas en vacances avec leurs enfants, le font par manque d'envie

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner plusieurs.

53% des familles monoparentales perçoivent des aides pour que leurs enfants partent en vacances seuls ou en famille. **42%** n'en perçoivent pas.

39% des monoparents qui perçoivent des aides aux vacances ne pourraient assurer le départ de leurs enfants s'ils ne percevaient pas ces aides. **17%** ne savent pas si cela

aurait des conséquences. Pour **34%** cela ne changerait rien.

5. Le Logement des familles monoparentales

5.1. Le lieu d'habitation des familles monoparentales

Contrairement à la moyenne nationale, la monoparentalité en Haute-Saône n'est pas un phénomène spécifiquement urbain. **55%** des familles habitent à la campagne. De ce

fait, elles sont aussi plus nombreuses à loger en habitat individuel, **51%** dans le département contre **37%** en France (enquête logement INSEE, 1993)

Répartition des familles monoparentales selon le type d'habitat qu'elles occupent (en%)

Type d'habitat	Part des familles monoparentales
Une maison	51
Un appartement	48
Non répondants	1
Total	100

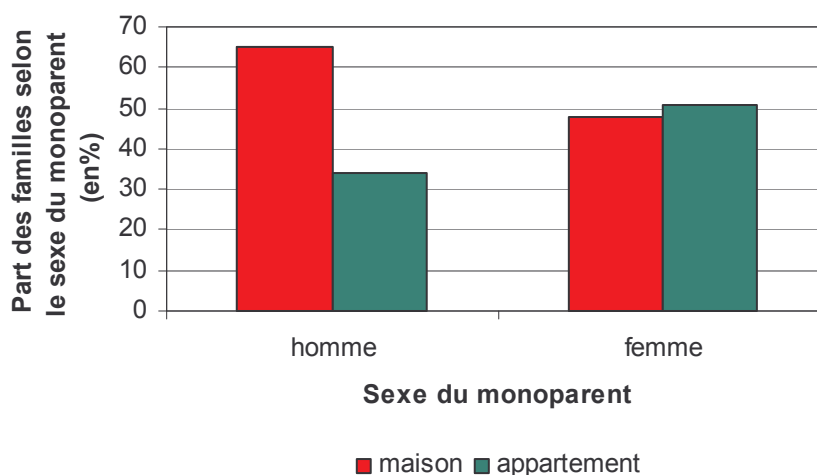
Note de lecture : 51% des familles monoparentales habitent dans une maison

Le type d'habitat que les familles monoparentales occupent dépend de plusieurs paramètres, notamment :

a. - du sexe de la personne de référence de la famille puisque les familles

monoparentales qui ont un homme à leur tête, résident plus souvent dans une maison individuelle (**65%**) que celles dont le parent référent est une femme (**48%**)

Type de logement des familles monoparentales selon le sexe du monoparent

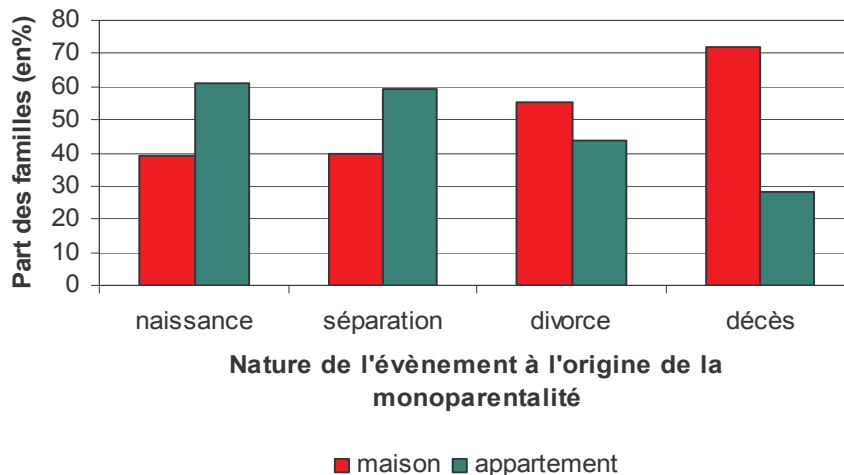


b- de l'évènement à l'origine de la monoparentalité. Les familles devenues monoparentales suite au décès de l'un des deux parents, logent dans **70%** des cas, dans une maison individuelle. Plus âgés que les

autres monoparents, ils étaient bien souvent propriétaires de leur maison avec leur conjoint. Cet évènement familial ne les a pas conduits à déménager. A l'inverse, les personnes qui se séparent et les mères

célibataires, logent principalement, avec leurs enfants dans un appartement.

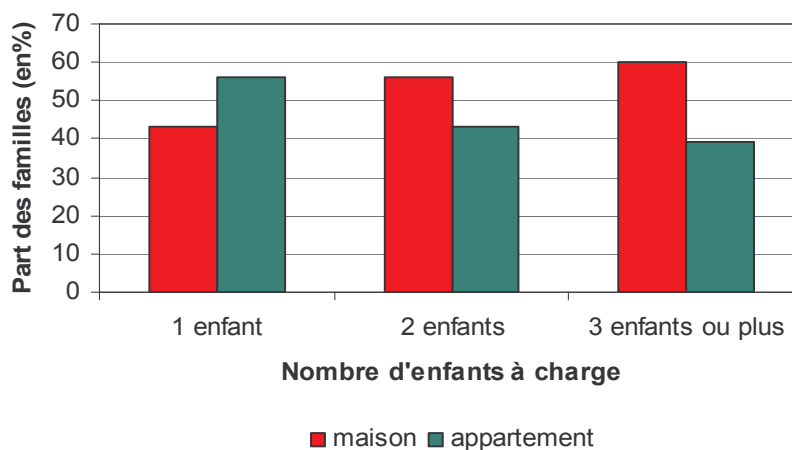
Type de logement des familles monoparentales selon la nature de l'évènement à l'origine de cette situation



c- le nombre d'enfants que compte la famille. Les familles qui dénombrent 2 enfants ou plus habitent plus fréquemment en maison

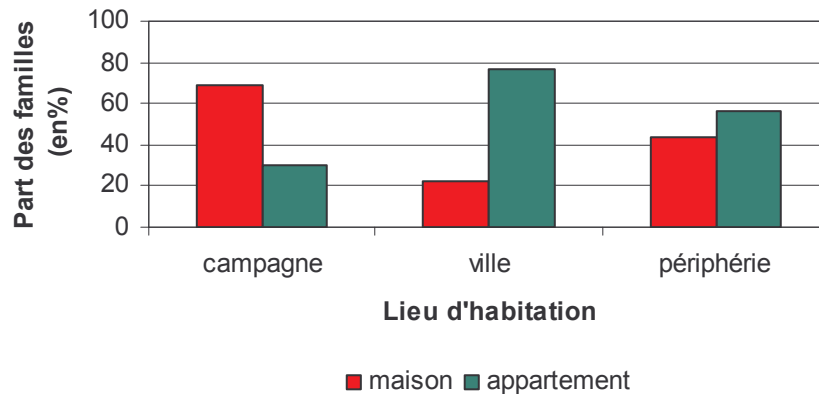
individuelle, contrairement aux familles monoparentales qui ne comptent qu'un seul enfant.

Type de logement des familles monoparentales selon le nombre d'enfants à charge



d- du lieu d'habitation. Naturellement, les familles qui vivent à la campagne occupent plus souvent des maisons individuelles.

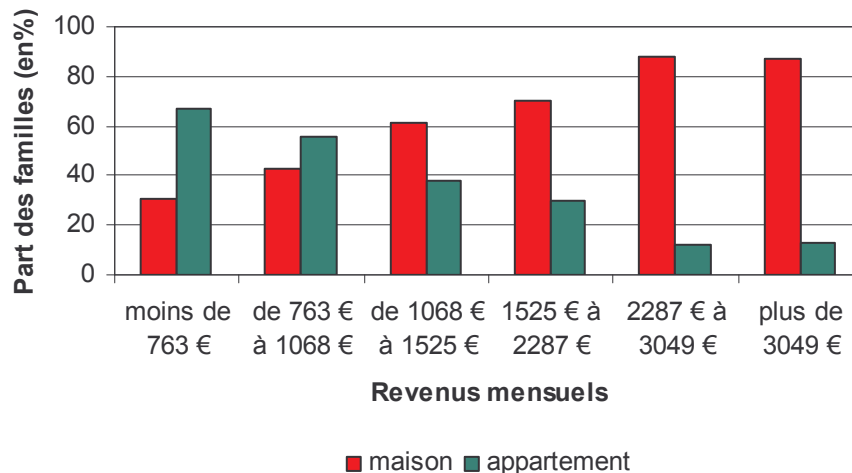
Type de logement des familles monoparentales selon le lieu d'habitation



e- du niveau de revenu. Les familles qui ont un niveau de revenu inférieur à 1068 € vivent majoritairement dans un appartement.

Lorsque le niveau de revenu dépasse 1068 €, la maison semble privilégiée.

Type de logement des familles monoparentales selon leurs revenus mensuels



5.2. Des familles qui logent principalement dans un logement indépendant

La plupart des monoparents (**90%**) ont choisi de vivre seuls avec leurs enfants. **4%** vivent dans de la famille. Les monoparents qui ont choisi de vivre ainsi ont pour **73%** d'entre eux, un seul enfant. Peu nombreuses, les familles monoparentales qui vivent dans de la famille

sont difficiles à caractériser. Cependant, trois raisons majeures les ont conduites à adopter ce mode de vie :

- le manque de moyens financiers,
- le besoin d'un soutien familial
- la facilité de faire garder les enfants.

Raisons pour lesquelles les monoparents ont fait le choix de vivre dans leur famille avec leurs enfants (en %)

Raisons	Choix des familles
Manque de moyens financiers	68
Besoin d'un soutien familial	53
Commodité pour faire garder les enfants	50
Autres	8
Non répondants	5

Note de lecture : 68% des familles monoparentales vivent dans de la famille par manque de moyens financiers

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

5.3. Le statut d'occupation des logements des familles monoparentales

Les conditions dans lesquelles les familles se sont constituées expliquent la prédominance des locataires parmi elles (68%). Elles sont

deux fois moins nombreuses à être propriétaires de leur logement (31%) que l'ensemble des ménages (64%).

Statut d'occupation (en %)

Statut d'occupation	Familles monoparentales	Ensemble des ménages au RGP* de 1999
Propriétaire	31	64
Locataire ou sous locataire	68	31
Logé à titre gratuit	1	5
Non répondants	0	0
Total	100	100

Note de lecture : 31% des familles monoparentales sont propriétaires de leur logement

*RGP : recensement général de la population

5.4. Le secteur de location des logements occupés par les familles monoparentales

Disposant plus souvent que les couples d'aides au logement, 41% des familles monoparentales habitent en secteur HLM contre 32% de l'ensemble des ménages. Ce sont les familles à faibles revenus qui logent dans ce secteur. 79% des familles occupant

ces logements perçoivent moins de 1068 € par mois.

D'ailleurs, 45% des familles qui vivent avec moins de 763 € par mois logent en secteur HLM.

Secteur de location (en %)

Secteur de location	Familles monoparentales	Ensemble des ménages au recensement de 1999
Secteur HLM	41	33
Secteur privé	54	62
Autres	-	3
Non répondants	5	2
Total	100	100

Note de lecture : 41% des familles monoparentales qui sont locataires de leur logement habitent en secteur HLM

5.5. Choix du lieu d'habitation

Le changement de situation familiale a conduit **58%** des familles à déménager. La nature de l'évènement qui a provoqué cette monoparentalité est souvent à l'origine de leur déménagement. Suite au décès de leur conjoint, **67%** des ménages ont conservé leur logement initial. A l'inverse, suite à un divorce ou à une séparation, plus de **60%** des

familles devenues alors monoparentales ont dû changer de logement. De ce fait, les hommes étant proportionnellement plus nombreux à être monoparents par veuvage sont moins nombreux (**36%**) à avoir déménagé (36% des hommes contre 63% des femmes).

Influence de la nature de l'évènement à l'origine de la monoparentalité sur le choix du lieu d'habitation (part des familles en %)

Evènement à l'origine de la monoparentalité	Part des familles monoparentales ayant (en%)			Total
	Déménagé	Pas déménagé	Non répondants	
Naissance	55	45	0	100
Séparation	66	33	1	100
Divorce	61	38	1	100
Décès	30	67	3	100

Note de lecture : Suite à la naissance de leur enfant 55% des mères célibataires ont déménagé de leur logement

Le fait d'être propriétaire de son logement limite la nécessité de déménager. En effet, **57%** des familles monoparentales

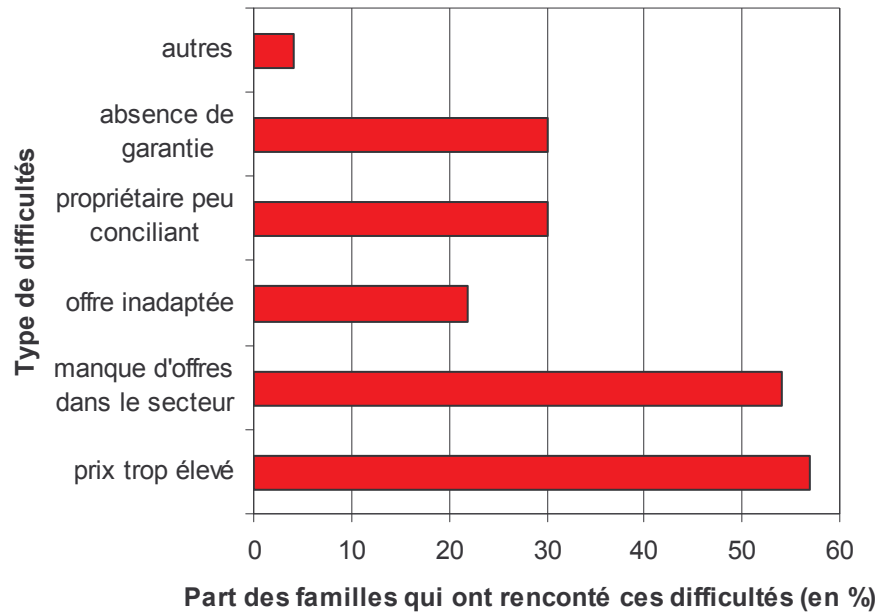
actuellement propriétaires de leur logement n'ont pas déménagé lors du changement de leur situation familiale.

5.6. Les difficultés rencontrées par les monoparents pour trouver un logement

51% des familles qui ont déménagé ont rencontré des difficultés pour se reloger. Le prix des loyers et le manque d'offre en sont les principales causes. Toutefois, celles-ci ne

sont pas spécifiques à ce type de famille. (cf: enquête logement de l'Observatoire départemental de la Famille (en 2003))

Type de difficultés rencontrées lorsque les familles ont voulu déménager

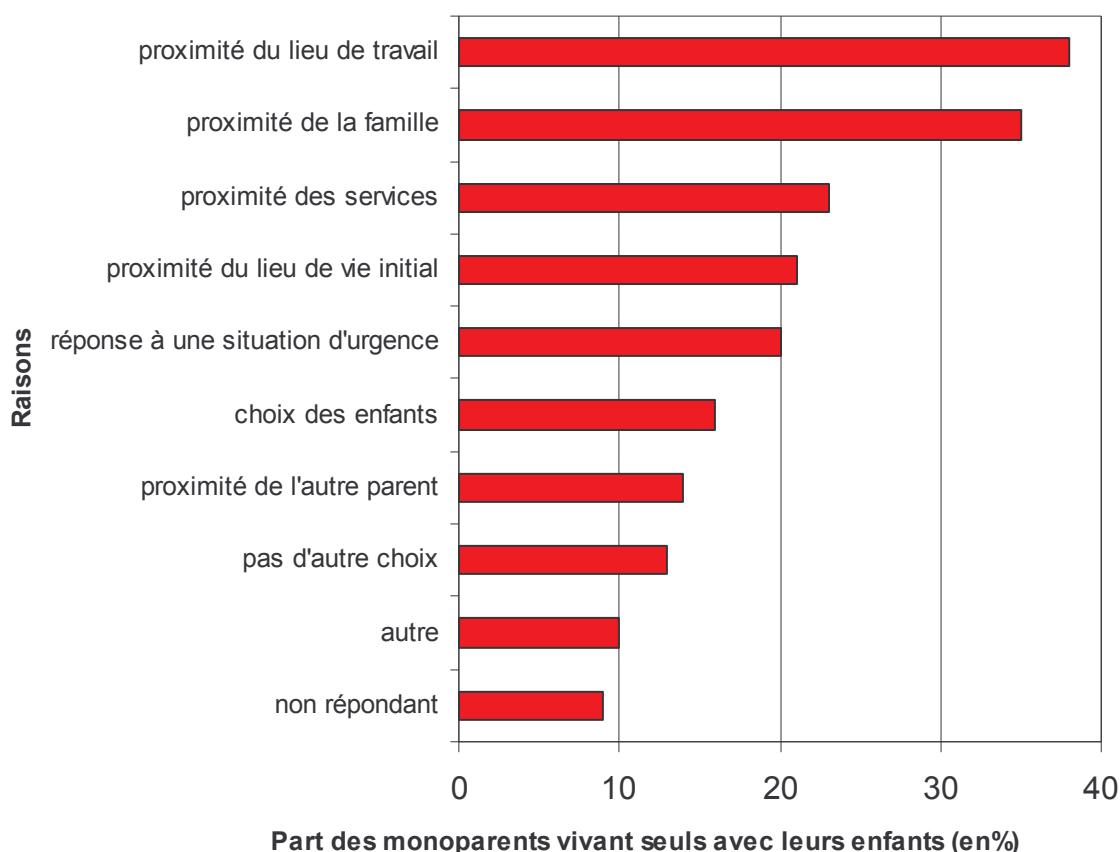


5.7. Choix du cadre de vie

Face aux obligations de la vie quotidienne les monoparents cherchent à s'installer à

proximité de leur lieu de travail (**38%**), de leur famille (**35%**) et des services (**23%**).

Raisons à l'origine du choix du logement actuel



Note de lecture : la tranquillité de la campagne est la principale « autre raison » citée.

5.8. Confort du logement des familles monoparentales

11% des monoparents n'ont pas de chambre indépendante de celles des enfants. Les 2/3 d'entre eux perçoivent moins de 1068 € par

mois, dont 56% qui perçoivent moins de 763 €. Le manque de disponibilités financières limite l'intimité des monoparents.

Nombre de chambres dans les logements des familles (en%)

Nombre de chambres dans le logement	Part des familles monoparentales
1	3
2	35
3	43
4 et plus	17
Non répondants	2
Total	100

Note de lecture : 3% des familles monoparentales ont un logement qui ne compte qu'une pièce

5.9. Coût du logement

Seules à assumer les frais de leur logement, ces familles affectent dans **50%** des cas plus de 20% de leur budget à son occupation, **20%** des familles lui consacrent plus de 30%. Les familles monoparentales sont plus

nombreuses que l'ensemble de la population à avoir une telle charge. Seuls **13%** de l'ensemble des ménages ont cette même dépense.

Part du budget mensuel consacré au logement (loyer ou mensualité de prêt moins les aides au logement)

Part du budget alloué au logement	Part des familles monoparentales en %	Part de l'ensemble des ménages en % (Observatoire de la famille, enquête logement, 2003)
0 à 10%	11	3
11 à 20%	15	24
21 à 30%	28	35
Plus de 30%	20	13
Ne sait pas	14	14
Non répondants	12	11
Total	100	100

Note de lecture : 11% des familles monoparentales attribuent 0 à 10 % de leur budget à l'occupation de leur logement

Les locataires et les propriétaires ont des dépenses quelque peu similaires.

Part du budget mensuel consacré au logement (loyer ou mensualité de prêt moins les aides au logement) par les monoparents selon le statut d'occupation

Part du budget alloué au logement	Propriétaire	Locataire
0 à 10%	16	6
11 à 20%	12	17
21 à 30%	29	30
Plus de 30%	21	20
Ne sait pas	8	17
Non répondants	14	10
Total	100	100

Note de lecture : 16% des familles monoparentales propriétaires de leur logement attribuent entre 0 et 10% de leur budget à l'occupation de leur logement.

5.10. Les aides au logement

Les familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses à

percevoir des allocations pour l'occupation de leur logement que l'ensemble des ménages.

Aides perçues par les familles pour l'occupation de leur logement

Aides perçues	Part des familles monoparentales	Part de l'ensemble des ménages (Observatoire de la famille, enquête 2003)
Aide personnalisée au logement	45	27
Allocation de logement à caractère familial	17	7
Aucune	31	56
Non répondants	7	10
Total	100	100

Note de lecture : 45% des familles monoparentales bénéficient d'une aide personnelle au logement

5.11. Les difficultés financières rencontrées par les monoparents pour payer le loyer

35% des familles ont déjà rencontré des difficultés financières pour conserver leur logement.

(**54%** des ménages dans l'enquête logement 2003 de l'Observatoire de la Famille n'avaient pas de soucis pour payer leurs loyers ou leurs mensualités)

Le poids du loyer sur le budget familial les accentue. En effet, **66%** des familles qui

affectent plus de 30% de leur budget à l'occupation de leur logement ont parfois eu des difficultés pour le conserver, contre **35%** qui lui attribuent 21 à 30% de leur budget.

57% des familles qui ont rencontré des difficultés pour trouver un logement ont déjà rencontré des difficultés financières pour conserver leur logement actuel.

5.12. Les dispositifs d'aide

Les aides et dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour aider les ménages à payer leurs charges et loyers ou pour accéder au logement, sont peu connus par les familles monoparentales. Seuls deux monoparents sur dix, savent qu'ils peuvent y avoir recours.

Toutefois, les personnes qui ont déménagé au moment où elles se sont retrouvées seules avec leurs enfants, ont un niveau d'information plus important. **74%** des monoparents qui ont changé de domicile

connaissent les dispositifs qui offrent la possibilité d'accéder à un logement et qui garantissent le loyer et **60%** sont renseignés sur les aides qui permettent de payer le loyer et les charges en cas de difficultés financières.

Enfin, les familles les plus fragiles financièrement, sont proportionnellement plus nombreuses à être averties de ces secours. Les familles s'informent davantage lorsqu'elles en ont besoin.

Méconnaissance des dispositifs d'aides

Type d'aide	Part des familles qui les connaissent (en%)	Part des familles qui ne les connaissent pas (en %)	Non répondants	Total
Aides pour payer loyers et charges en cas de difficultés financières	21	66	13	100
Dispositifs qui permettent d'accéder à un logement et qui garantissent le loyer	23	62	15	100

Note de lecture : 21% des familles monoparentales connaissent les aides auxquelles elles peuvent faire appel en cas de difficultés financières pour payer charges et loyer.

Part des monoparents qui connaissent les dispositifs d'aide selon leur niveau de revenu (en %)

Type d'aide connu	Niveau de revenu						Ensemble des monoparents
	Moins de 763 €	De 763 € à 1068 €	De 1069 € à 1525 €	De 1526 € à 2287 €	De 2288 € à 3049 €	Plus de 3049 €	
Aides pour payer loyers et charges en cas de difficultés financières	27	18	19	18	52	25	21
Dispositifs qui permettent d'accéder à un logement et qui garantissent le loyer	36	23	18	17	24	13	24

Note de lecture : 27% des monoparents qui ont un revenu mensuel inférieur à 763 € connaissent les aides pour payer loyers et charges en cas de difficultés financières

Par ailleurs, 21% de l'ensemble des monoparents connaissent les aides pour payer loyers et charges en cas de difficultés financières

6. Emploi et revenus

6.1. Emploi et familles monoparentales

6.1.1. Les monoparents actifs

71% des parents vivant seuls avec leurs enfants exercent une activité professionnelle et 1% bénéficie d'un congé parental. Les disparités homme/femme sont également marquées dans cette frange de la population puisque 82% des monoparents de sexe masculin travaillent, contre 68% de ceux du sexe opposé.

Le nombre d'enfants et l'âge de ces derniers, n'offrent pas aux parents les mêmes chances

d'avoir une activité professionnelle. Les monoparents qui ont deux enfants à charge sont proportionnellement moins nombreux à ne pas avoir d'emploi. 21% d'entre eux sont sans activité contre 31% des monoparents qui ont un seul enfant et 35% qui en ont trois enfants ou plus. Les parents qui ont en charge des enfants en bas âge sont moins actifs que les autres.

Part des monoparents exerçant une activité selon l'âge de leurs enfants (en %)

Activité du monoparent	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans	18-24 ans	Plus de 24 ans
En activité	45	61	73	76	76	63
Sans activité	47	35	26	24	4	37
En congé parental	7	3	1	0	0	0
Non répondants	1	1	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100

Note de lecture : 45% des monoparents qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans exercent une activité professionnelle.

L'exercice d'une activité professionnelle est également corrélé à l'évènement à l'origine de la monoparentalité. Les mères célibataires

et les personnes séparées sont plus souvent inactives que les personnes ayant connu un décès ou un divorce.

Part des monoparents exerçant une activité professionnelle selon la nature de l'évènement à l'origine de la situation (en %)

Evènement à l'origine de la monoparentalité	En activité	Sans activité	Congé parental	Non répondants	Total
Une naissance	52	44	4	0	100
Une séparation	64	35	1	1	100
Un divorce	79	20	1	0	100
Un décès	68	30	1	1	100

Note de lecture : 64% des personnes devenues monoparents à la suite d'une séparation exercent une activité professionnelle

Catégories socio-professionnelles des monoparents selon leur sexe (en %)

Catégories socio-professionnelles	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
Agriculteur	2	0	1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4	1	2
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	4	3	3
Profession intermédiaire	9	12	11
Employé	20	40	36
Ouvrier	39	9	14
Etudiant	0	1	1
Stagiaire non rémunéré	0	0	0
Chômeur	10	13	12
Retraite	3	1	1
Au foyer	1	13	11
Autres	3	5	4
Non répondants	5	2	4
Total	100	100	100

Note de lecture : 2% des monoparents de sexe masculin sont agriculteurs
1% des monoparents sont agriculteurs

6.1.2. Temps de travail des monoparents

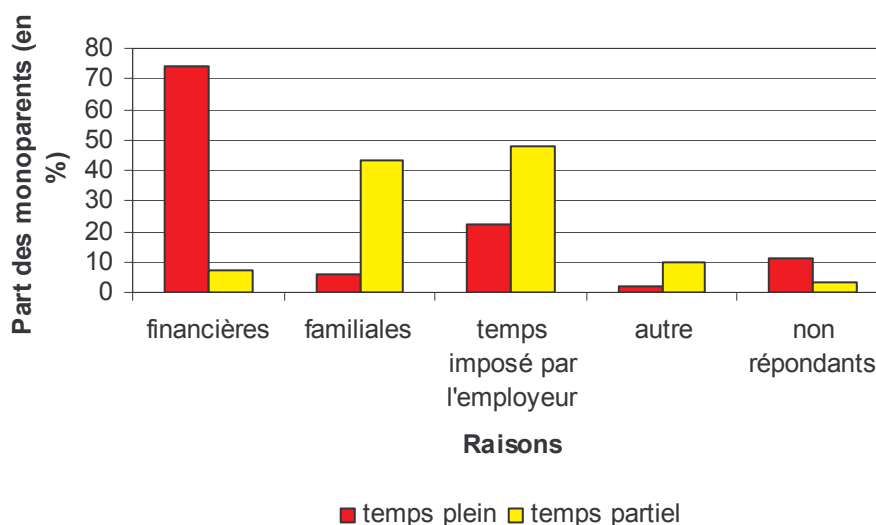
Parmi, les monoparents exerçant une activité professionnelle, **73%** travaillent à temps plein et **26%** à temps partiel. (On ne connaît pas la durée du travail pour les personnes qui sont à temps partiel, ils sont peu nombreux à l'avoir précisé.). Les monoparents travaillent plus souvent à temps partiel que l'ensemble de la population active ayant un emploi au recensement de 1999. **83%** des haut-saônois en activité travaillent à temps complet contre **17%** à temps partiel.

95% des hommes travaillent à temps complet contre **66%** des femmes.

Les raisons qui ont poussé les familles à choisir leur temps de travail varient selon la durée de ce temps de travail. L'aspect financier est la principale motivation des monoparents pour travailler à temps plein.

Pour la moitié des personnes à temps partiel, ce temps leur est imposé.

Raisons pour lesquelles les monoparents ont choisi leur temps de travail actuel



6.1.3. L'entrée dans la vie active des monoparents.

Parmi les actifs ayant un emploi, **78%** des monoparents exerçaient déjà une activité professionnelle avant de vivre seul au quotidien avec leurs enfants. La monoparentalité a cependant conduit **18 %**

des actifs actuels à travailler puisque **6%** ont trouvé un emploi l'année où ils se sont retrouvés dans cette situation et **11%** dans les années qui ont suivi.

6.1.4. La non activité des monoparents.

87% des monoparents qui ne travaillent pas aujourd'hui ont déjà exercé une activité professionnelle. Seul, **11%** d'entre eux n'ont jamais travaillé.

Pour **50%** des inactifs, la fin de leur contrat de travail est à l'origine de cette situation. Mais **29%** ont cessé leur activité pour s'occuper de leurs enfants.

Raisons évoquées par les monoparents justifiant leur non-activité (en%)

Raisons	Part des monoparents
Fin de leur contrat de travail ou licenciement	50
Education et garde des enfants	29
Problèmes familiaux	12
Maladie	12
Départ en retraite	4
Changement de lieu de résidence	2
Autres	6
Non répondants	4

Note de lecture : 50% des monoparents n'exercent plus d'activité professionnelle depuis la fin de leur contrat de travail (CDD, licenciement)

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

43% des monoparents qui ne travaillent pas actuellement sont au chômage (inscrits à l'ANPE) et **35%** restent au foyer.

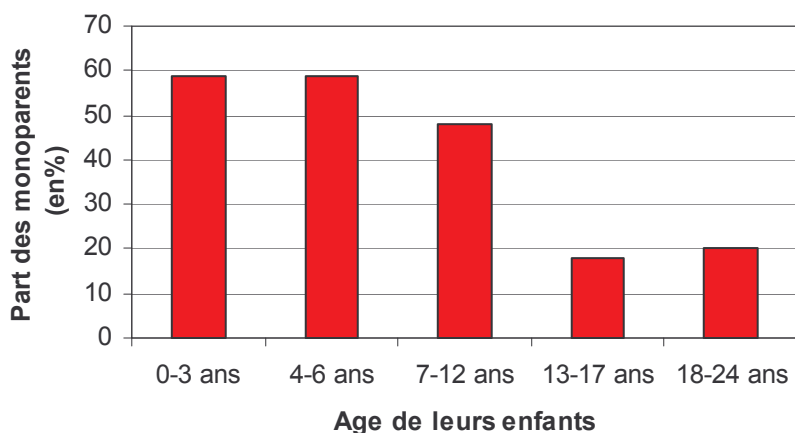
6.1.4.1. La garde des enfants, un frein à l'emploi

Les monoparents considèrent la garde des enfants comme un frein à leur insertion professionnelle. Lorsque les parents ont à charge des enfants âgés de moins de 6 ans, **60%** estiment que la garde est un obstacle à l'emploi. Les raisons pour lesquelles la garde est qualifiée ainsi sont : la lourdeur des frais et le manque de structure d'accueil. En effet,

82% des monoparents qui ne travaillent pas pour garder leurs enfants ont choisi cette option pour éviter ces dépenses et **33%** pour répondre au manque de structures d'accueil.

L'entrée au collège des enfants permet aux monoparents d'exercer plus facilement une activité professionnelle.

Part des monoparents pour qui la garde des enfants est un frein à leur insertion professionnelle selon l'âge de leurs enfants



6.2. Possibilités de déplacement des familles

Malgré le caractère rural du département et la fragilité financière des familles monoparentales, seules **16 %** d'entre elles déclarent ne pas pouvoir se déplacer facilement et **15%** ne possèdent pas de voiture.

Cependant, les monoparents n'ont pas tous les mêmes facilités. **58%** des monoparents qui ne travaillent pas ne peuvent pas se

déplacer dans les meilleures conditions contre **7%** qui travaillent. Ensuite, les monoparents âgés de moins de 30 ans et de plus de 50 ans ont plus de difficultés à ce niveau que les autres. Enfin, c'est en ville que les familles ont le plus de difficultés à se déplacer. **23%** des citadins rencontrent ces problèmes, contre **18%** des rurbains et **11%** des ruraux.

Part des monoparents qui ont des difficultés à se déplacer selon leur âge (en %)

	Moins de 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus	Ensemble des monoparents
Part des monoparents	58	30	12	11	24	41	16

Note de lecture : 58% des monoparents âgés de moins de 25 ans rencontrent des difficultés à se déplacer. Par ailleurs 16% de l'ensemble des monoparents rencontrent des difficultés à se déplacer.

6.3. Les revenus des familles monoparentales

6.3.1. Le niveau de revenu

Pour plus de la moitié des familles monoparentales, le niveau de revenu mensuel (toutes prestations familiales et aides au logement comprises) ne dépasse

pas le SMIC. **50%** des familles perçoivent moins de 1068 € par mois. **80%** des monoparents qui ne travaillent pas ont ce même niveau de revenu.

Les familles dont le parent de référence est une femme ont des ressources plus faibles que celles qui ont un homme à leur tête. Les

disparités homme/femme en terme d'activité professionnelle expliquent cette inégalité.

Revenus des familles monoparentales (part des familles en %)

Niveau de revenus	Niveau de revenu de l'ensemble des monoparents	Revenus des familles selon leur activité professionnelle		Revenus des familles selon le sexe du parent	
		Monoparents qui ne travaillent pas	Monoparents qui travaillent	Homme	Femme
Moins de 763 €	22	55	9	9	25
De 763 à 1068 €	28	26	28	13	31
De 1069 € à 1525 €	33	12	42	61	27
De 1526 € à 2287 €	12	3	16	10	12
De 2288 € à 3049 €	2	0	3	3	2
Plus de 3049 €	1	0	1	1	1
Non répondant	2	4	1	4	2
Total	100	100	100	100	100

Note de lecture : 55% des monoparents qui ne travaillent pas ont un revenu inférieur à 763 €

Les revenus sont plus élevés pour les familles ayant 2 enfants ou plus. Ceci est à

corrélés à leur taux d'activité plus élevé et aux prestations familiales perçues.

Revenus des familles monoparentales selon le nombre d'enfants à charge. (en %)

Niveau de revenus	Familles avec un enfant	Familles avec 2 enfants	Familles avec 3 enfants ou plus	Ensemble des familles
Moins de 763 €	30	16	14	22
De 763 à 1068 €	29	29	21	28
De 1069 € à 1525 €	29	37	38	33
De 1526 € à 2287 €	8	15	16	12
De 2288 € à 3049 €	1	2	6	2
Plus de 3049 €	0	0	2	1
Non répondants	3	1	3	2
Total	100	100	100	100

Note de lecture : 30% des familles monoparentales ayant à charge un seul enfant ont des revenus mensuels inférieurs à 763€

Par ailleurs, 22% de l'ensemble des familles monoparentales ont des revenus mensuels inférieurs à 763€

Niveau de revenu des monoparents selon leur catégorie socio professionnelle (en %)

	Moins de 763€	De 763 € à 1068 €	De 1069 € à 1525 €	De 1526 € à 2287 €	De 2288 € à 3049 €	Plus de 3049 €	Répartition des monoparents selon leur CSP
Agriculteur	0	18	50	32	0	0	1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	29	15	15	15	25	0	2
Cadre, profession intellectuelle supérieure	0	3	17	42	22	17	3
Profession intermédiaire	1	7	43	43	5	2	11
Employé	12	38	39	9	1	0	36
Ouvrier	2	31	62	4	0	0	14
Etudiant	56	33	11	0	0	0	1
Stagiaire non rémunéré	67	0	33	0	0	0	0
Chômeur	58	29	11	1	0	0	12
Retraité	20	7	27	46	0	0	1
Au foyer	58	21	16	0	1	0	11
Autre (personne percevant une pension...)	51	37	10	2	0	0	4

Note de lecture : 18% des monoparents agriculteurs ont un niveau de revenu mensuel compris entre 763 € et 1068 € par mois

Par ailleurs, 1% des monoparents sont agriculteurs

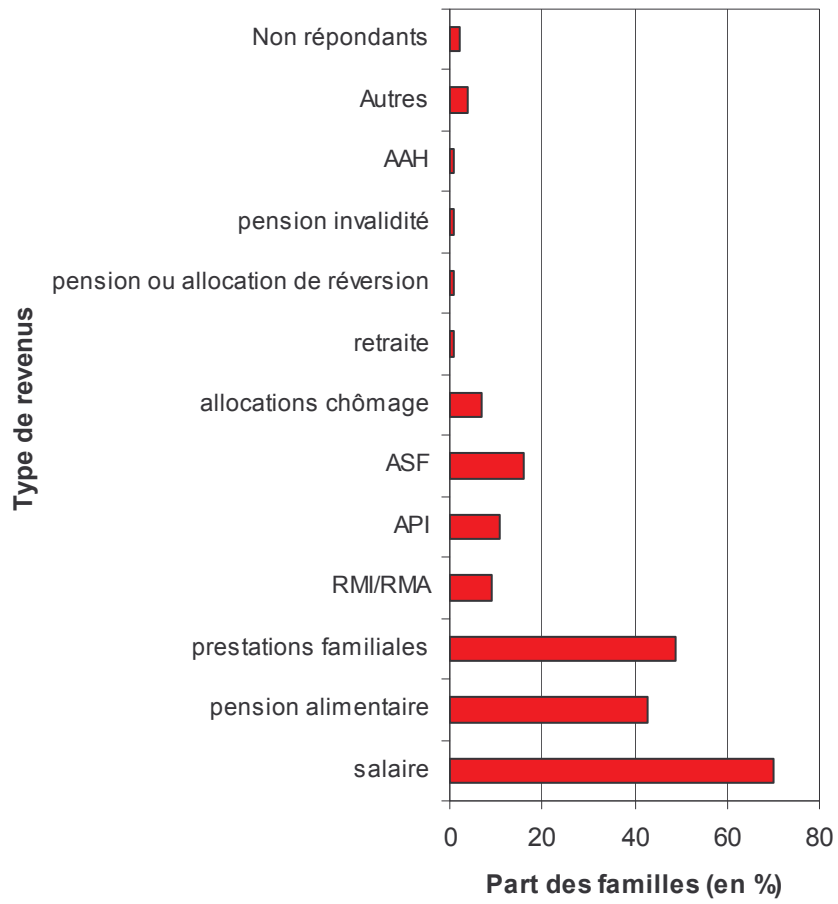
Attention : les non réponses ne sont pas prises en compte

6.3.2. Type de revenus perçus par les monoparents

La principale source de revenus des familles monoparentales est le salaire. A cela s'ajoutent les aides publiques pour **49 %** des

familles et les pensions alimentaires pour **43%** d'entre elles.

Types de revenus parçus par les familles monoparentales



Type de revenus perçus par les monoparents selon leur activité professionnelle (en%)

	Monoparents exerçant une activité professionnelle	Monoparents au chômage	Monoparents au foyer	Monoparents en retraite	Autres monoparents
Salaires	98	-	-	-	20
Pension alimentaire	47	33	40	21	34
Prestations familiales	49	42	69	20	51
RMI/RMA	1	31	27	0	15
API	5	10	43	13	23
ASF	13	20	31	14	12
Allocation chômage	2	49	0	13	5
Retraite	0	0	0	60	0
Pension et allocation de réversion	1	0	2	0	8
Pension invalidité	0	1	0	0	10
AAH	0	0	4	0	13
Autre	2	7	7	13	17
Non répondants	1	1	0	1	2

Note de lecture : 98% des monoparents qui exercent une activité professionnelle perçoivent un salaire
 Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

6.3.3. Difficultés financières rencontrées par les monoparents

Seuls **10%** des monoparents ne rencontrent jamais de difficultés financières pour assurer leurs dépenses courantes. **49%** en rencontrent quelquefois. Mais **39%** des familles monoparentales ont souvent des soucis budgétaires.

La perception d'un salaire ne permet pas toujours aux familles d'assurer leurs dépenses courantes. Parmi, les monoparents qui perçoivent un salaire, **36%** d'entre eux ont souvent des soucis financiers et **52%** d'entre eux en ont quelquefois.

Fréquence des difficultés rencontrées par les monoparents pour assurer leurs dépenses courantes. (part en %)

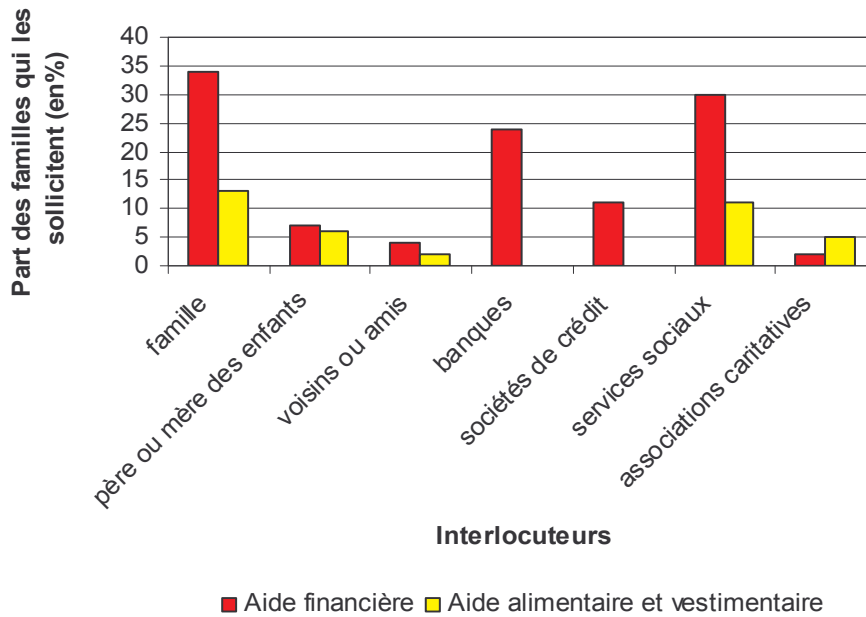
Niveau de revenus	Fréquence des difficultés				Total
	Jamais	Quelquefois	Souvent	Non répondants	
Moins de 763 €	6	36	56	2	100
De 763 € à 1068 €	3	51	44	2	100
De 1069 € à 1525 €	11	53	36	0	100
De 1526 € à 2287 €	20	63	16	1	100
De 2288 € à 3049 €	60	28	12	0	100
Plus de 3049 €	51	36	0	3	100

Note de lecture : 6% des monoparents qui ont un niveau de revenu mensuel inférieur à 763 € ne rencontrent jamais de difficultés pour assurer leurs dépenses courantes

Pour pallier à ces difficultés **66%** des monoparents ont déjà demandé une aide financière à leur entourage et **31%** une aide alimentaire ou vestimentaire. De plus, **25%** ont déjà demandé une aide financière et alimentaire.

34% des monoparents font appel à leur famille pour les aider financièrement, mais elles sont aussi **30%** à faire appel à un service social.

Personnes que les monoparents sollicitent pour les aider à assurer leurs dépenses courantes



Bibliographie

Olivier DAVID, Laurence EYDOUX, Anne OUALLET, Raymonde SECHET, Les familles monoparentales : une perspective internationale, **L'e-ssentiel, CNAF** 2003, n°15

Anne DAGUERRE, Corinne NATIVEL, Les maternités précoces au sein des pays de l'OCDE, **L'e-ssentiel, CNAF** 2004, n°22

Florent MAIRE, Plus de familles monoparentales moins de familles nombreuses, **L'essentiel, INSEE Franche-Comté**, 2001, n°50

Elisabeth ALGAVA, Marie AVENEL, Les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API), **Etudes et Résultats, DREES** 2001, n°112

Elisabeth ALGAVA, Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale, **Etudes et Résultats, DREES** 2003, n°218

Rapport statistique, Secours Catholique 2002

Paul ACHAMBAULT, Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? **Population et Sociétés, INED** 2002, n°379

La résidence en alternance, synthèse de l'enquête du Ministère de la Justice, **UNAF** 2004

Table des matières

Introduction.....	p 3
Méthodologie.....	p 5
1. Structure et histoire familiale.....	p 6
1.1 Composition des familles monoparentales.....	p 6
1.2. Les origines de la monoparentalité.....	p 6
1.3. Durée et fréquence de la monoparentalité.....	p 9
2. Vie quotidienne.....	p 11
2.1. Organisation du quotidien.....	p 11
2.2. Les difficultés du quotidien.....	p 11
2.3. Le réseau d'aide aux familles monoparentales.....	p 13
2.3.1. Fréquence d'utilisation du réseau d'aide.....	p 13
2.3.2. Tâches qui nécessitent de l'aide.....	p 15
2.3.3. Domaines pour lesquels il est difficile de trouver de l'aide.....	p 16
3. Séparation / Divorce.....	p 19
3.1. Les relations entre les enfants et le parent qui ne vit pas au quotidien avec eux.....	p 19
3.1.1. Fréquence de ces relations.....	p 19
3.1.2. Lieux de rencontre privilégiés par le parent ne vivant pas au quotidien avec ses enfants	p 20
3.2. Les difficultés rencontrées par les parents pour prendre des décisions communes pour l'éducation de leurs enfants.....	p 21
3.2.1. Domaines de discorde.....	p 21
3.2.2. Fréquence des difficultés avec l'autre parent des enfants.....	p 22
3.3. Relations parents/services/institutions.....	p 22
3.3.1. L'utilisation du service de médiation famille.....	p 22

3.3.2 L'utilisation des services et des institutions suite à une séparation ou un divorce.....	p 23
3.3.3 Système de résidence alternée.....	p 23

4. Scolarité, loisirs et vacances des enfantsp 24

4.1. Scolarité des enfants.....	p 24
---------------------------------	------

4.2. Loisirs des enfants.....	p 24
-------------------------------	------

4.2.1. Temps partagé monoparents/ enfants.	p 24
---	------

4.2.2. Les enfants et leurs activités associatives.....	p 24
---	------

4.2.3. Utilisation des centres de loisirs par les familles monoparentales.....	p 25
--	------

4.3. Les vacances.....	p 27
------------------------	------

5. Le Logement des familles monoparentales.....p 28

5.1. Le lieu d'habitation des familles monoparentales	p 28
---	------

5.2. Des familles qui logent principalement dans un logement indépendant.....	p 30
---	------

5.3. Le statut d'occupation des logements des familles monoparentales...p	31
---	----

5.4. Le secteur de location des logements occupés par les familles monoparentales.....	p 31
--	------

5.5. Choix du lieu d'habitation.....	p 32
--------------------------------------	------

5.6. Les difficultés rencontrées par les monoparents pour trouver un logement	p 32
---	------

5.7. Choix du cadre de vie.....	p 33
---------------------------------	------

5.8. Confort du logement des familles monoparentales.....	p 34
---	------

5.9. Coût du logement.....	p 35
----------------------------	------

5.10. Les aides au logement.....	p 35
----------------------------------	------

5.11. Les difficultés financières rencontrées par les monoparents pour payer le loyer.....	p 36
--	------

5.12. Les dispositifs d'aide.....	p 36
-----------------------------------	------

6. Emploi et revenus.....	p 38
6.1. Emploi et familles monoparentales.....	p 38
6.1.1. Les monoparents actifs.....	p 38
6.1.2. Temps de travail des monoparents.....	p 39
6.1.3. L'entrée dans la vie active des monoparents.	p 40
6.1.4. La non activité des monoparents.	p 40
6.1.4.1. La garde des enfants, un frein à l'emploi.....	p 40
6.2. Possibilités de déplacement des familles	p 41
6.3. Les revenus des familles monoparentales.....	p 41
6.3.1. Le niveau de revenu.....	p 41
6.3.2. Type de revenus perçus par les monoparents.....	p 43
6.3.3. Difficultés financières rencontrées par les monoparents.....	p 45
Bibilographie.....	p 47